



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

43^e séance plénière

Mercredi 27 octobre 2004, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

En l'absence du Président, M. Vohidov (Ouzbékistan), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 113 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Avant d'aborder la question à l'ordre du jour, j'informe les membres que, depuis la publication du document A/59/430, le Malawi a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment compte de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Cette information figurera dans le document A/59/430/Add.1, qui sera publié demain matin.

Point 40 de l'ordre du jour (suite)

Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Rapport du Secrétaire général (A/59/274)

M. Satjipanon (Thaïlande) (parle en anglais) :
La Thaïlande considère que les enfants sont non seulement notre cœur, mais surtout notre avenir. En raison de leur importance et de leur vulnérabilité, il est du devoir de chaque parent, de chaque société et de chaque État de veiller à leur sécurité, à leur bien-être et à la pleine réalisation de leur potentiel.

La Thaïlande attache une grande importance à la suite donnée à la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée aux enfants. La Thaïlande a ainsi formulé un projet de stratégie nationale et de plan national d'action en faveur d'« un monde digne des enfants » pour la période 2005-2015, en suivant les orientations adoptées dans le document final de la session extraordinaire (résolution S-27/2) tout en tenant compte des spécificités de la société thaïlandaise. Le ministère compétent a récemment achevé les audiences publiques sur le projet de stratégie et de plan d'action. De nouvelles versions de ces textes devraient pouvoir être présentés au Cabinet pour examen et approbation d'ici à la fin de cette année. La Thaïlande a à cœur de garantir la participation des enfants et des jeunes dans la prise de décision gouvernementale dès lors que leurs intérêts et leur bien-être sont en jeu. Les enfants et la société civile sont impliqués dans la préparation de la stratégie nationale et du plan d'action aux plans national et local.

Ma délégation estime que le rapport du Secrétaire général sur la suite à donner aux textes issus de la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (A/59/274) nous est très utile pour améliorer notre projet de stratégie nationale et de plan d'action et pour concrétiser les objectifs énoncés dans le rapport. Outre le fait qu'il identifie les progrès accomplis, les problèmes en suspens et les mesures supplémentaires à prendre, le rapport du Secrétaire général brosse un tableau complet des liens qui existent entre les objectifs de la session extraordinaire, les Objectifs du Millénaire pour le développement et les travaux de la Commission des droits de l'enfant. Ma délégation profite de l'occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport et pour féliciter les organismes concernés des Nations Unies, en particulier l'UNICEF, d'œuvrer avec dynamisme et sans relâche pour aider les pays à atteindre les objectifs qui permettront de bâtir un monde digne des enfants.

Ma délégation voudrait faire part de ses vues sur certains points ont déjà été soulignés dans le document issu de la session extraordinaire.

Le premier point concerne la protection de nos enfants contre le VIH/sida. Cela fait plus de 10 ans que la Thaïlande s'évertue à endiguer la transmission materno-fœtale du virus. Des succès remarquables sont enregistrés depuis l'année 2000, où le Ministère de la santé publique a publié des directives cliniques sur les pratiques réglementaires destinées à prévenir la transmission materno-fœtale du VIH/sida et a mis au point, à l'échelle nationale, un plan d'action et une stratégie sur le VIH/sida, à partir desquels il a lancé un programme national. On estime que, sans ces mesures, près de 5 000 enfants supplémentaires seraient nés séropositifs en 2003. Le programme national aurait permis de réduire ce chiffre de 50 %.

La Thaïlande sait bien que, malgré ces résultats, il reste un long chemin à parcourir. En effet, aucun pays ne peut relâcher sa vigilance en ce qui concerne le VIH/sida, ce tueur discret qui met en péril la sécurité humaine sur la planète tout entière. En tant que pays hôte de la quinzième Conférence internationale sur le sida, qui s'est tenue à Bangkok en juillet 2004, la Thaïlande a veillé à ce qu'un accent particulier soit mis sur le nombre de plus en plus élevé de jeunes et de femmes qui sont victimes du VIH/sida, sur les problèmes des enfants qui vivent avec le VIH/sida ou devenus orphelins du sida et sur la nécessité de mieux partager les pratiques optimales et de nouer des partenariats mondiaux pour enrayer la pandémie du VIH/sida.

Non seulement préoccupée par les problèmes des enfants vivant avec le VIH/sida ou orphelins du sida, la Thaïlande est soucieuse, comme l'ensemble de la communauté internationale, de protéger les enfants contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence. La Thaïlande est particulièrement préoccupée par les liens qui existent entre les problèmes, par nature complexes, de la traite des enfants, du tourisme pédophile et de l'exploitation pornographique des enfants. Ils sont d'autant plus difficiles à combattre qu'ils revêtent une dimension internationale, touchent à la criminalité organisée internationale et nationale ou impliquent l'emploi de moyens informatiques très modernes, tels que l'Internet.

La Thaïlande est d'avis que c'est aux États qu'il appartient au premier chef de combattre et d'enrayer ces problèmes sur leur territoire. Mais il est aussi réaliste de faire remarquer qu'en raison de leur complexité, de leur ampleur et de leur nature transfrontalière, il est essentiel de former des partenariats à l'échelon local, régional et mondial pour les affronter avec succès. Il importe que ces efforts nationaux, régionaux et planétaires traitent en profondeur trois points fondamentaux : l'interdépendance de ces problèmes; leurs causes profondes, qui peuvent être la pauvreté, les dysfonctionnements dans la structure familiale, le contexte et l'instabilité politiques; et l'impératif de les aborder sous l'angle de la demande et celui de l'offre, en accordant la même importance aux deux aspects.

Les stratégies devraient être axées sur les éléments suivants. Tout d'abord, nous devons prendre des mesures de prévention contre les coupables avérés ou potentiels. Deuxièmement, il faudrait mettre en place des mesures de protection des enfants qui ont été ou risquent d'être victimes de ces sévices. Troisièmement, des poursuites judiciaires devraient être lancées contre les coupables et les contrevenants, ce qui nécessitera le renforcement des processus juridiques et judiciaires, ainsi que la coopération policière internationale pour les crimes de nature transfrontalière. Quatrièmement, les mesures devraient se concentrer sur les enfants victimes, et ce non seulement en termes de soins physiques mais aussi de réhabilitation psychologique, car la psyché des enfants guérit beaucoup moins facilement que leur corps.

Notre système doit aussi garantir la réinsertion sans heurts de ces enfants martyrisés dans la société, et prévoir des mesures pour empêcher qu'ils ne

redeviennent à nouveau des victimes. Au niveau de la société, les services sociaux peuvent jouer un rôle important pour garantir une plus grande efficacité des mesures présentées et appliquées pour protéger les enfants de tout mal.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour tenir l'Assemblée informée de certaines mesures législatives et administratives que la Thaïlande a récemment prises pour mieux protéger les enfants contre les sévices, l'exploitation et la violence.

Parmi les dernières grandes mesures prises se trouve la loi sur la protection de l'enfant. Cette loi, qui est entrée en vigueur le 13 mars de cette année, vise à protéger les enfants de toutes les formes de sévices, d'exploitation, de violence et de maltraitance grave en disposant clairement que tout enfant de moins de 18 ans est protégé par l'État. Ce texte se conforme à tous les instruments juridiques internationaux relatifs aux enfants, puisqu'il s'attache principalement à répondre au maximum aux intérêts des enfants, interdit toute discrimination car elle est injuste et assure une protection à tous les enfants du pays sans exception.

Pour garantir l'application efficace de la loi sur la protection de l'enfant et une approche cohérente des problèmes qui y sont liés, un Comité pour la protection de l'enfant a été mis en place tant au plan national qu'au niveau des districts provinciaux. Il rassemble les représentants des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales et des experts œuvrant pour la protection de l'enfant. Ce Comité est désormais pleinement opérationnel à tous les niveaux.

Pour ce qui est des instruments internationaux des droits de l'homme relatifs à la protection de l'enfant, la Thaïlande a soumis son deuxième rapport national au Comité des droits de l'enfant en avril de cette année et attend de pouvoir présenter ce nouveau rapport au Comité. Afin d'assurer la participation des enfants à cet important mécanisme de surveillance, le Gouvernement appuie également la soumission au Comité d'un rapport préparé exclusivement par des enfants.

De fait, le Gouvernement thaïlandais accorde une grande importance aux travaux du Comité sur les droits de l'enfant et il a pleinement appuyé la requête de ce dernier en vue d'organiser à Bangkok à la mi-novembre un atelier sous-régional visant à aider les Gouvernements de la Thaïlande, du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao, du Cambodge

et de l'Inde à mettre en œuvre les recommandations formulées cette année par le Comité. Les autres mesures prises par la Thaïlande sont détaillées dans la déclaration que nous avons distribuée.

Pour terminer, ma délégation tient à assurer l'Assemblée de l'engagement indéfectible de la Thaïlande à la réalisation des objectifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle est aussi déterminée à remplir toutes ses obligations au titre des instruments internationaux pertinents relatifs à la protection des enfants, auxquels elle est déjà partie ou en passe de le devenir. Nous comptons travailler avec les autres pays, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à l'avènement d'un monde digne de nos enfants et de tous les enfants de la planète.

M. Komar (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je prononce la présente allocution au nom de l'Ambassadeur Adiyatwidi Adiwoso Asmady, qui n'est pas en mesure d'être des nôtres cet après-midi.

Au nom de ma délégation, je voudrais en premier lieu féliciter le Secrétaire général de son rapport, contenu dans le document A/59/274, sur les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements énoncés dans le document intitulé « Un monde digne des enfants ». L'Indonésie est d'avis que les progrès enregistrés actuellement pour parvenir à un monde digne des enfants constituent une avancée majeure vers la concrétisation des engagements pris lors du Sommet du Millénaire. Le programme pour édifier un monde digne des enfants s'inscrit dans le droit fil de l'engagement pris envers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, puisque des investissements efficaces dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection des enfants peuvent contribuer de manière substantielle à réduire la pauvreté à grande échelle et à assurer le progrès socioéconomique.

L'Indonésie se félicite également les rapports des pays qui ont choisi d'intégrer les objectifs et les engagements contenus dans le document intitulé « Un monde digne des enfants » à leurs politiques et instruments de planification nationaux, tels que les stratégies d'élimination de la pauvreté, les plans nationaux de développement et les plans sectoriels, y compris ceux ayant une approche multisectorielle.

L'Indonésie se félicite de pouvoir partager son expérience en la matière. En fait, le document intitulé « Un monde digne des enfants » procure l'armature sur laquelle le Gouvernement indonésien s'appuie pour promouvoir sa stratégie nationale de développement en faveur des enfants et ses programmes fondés sur les droits de l'enfant. Partant, des mesures législatives et administratives ont été prises et différents pans de la société ont participé à la mise en œuvre des plans nationaux d'action pertinents visant à créer les conditions saines et propices à l'épanouissement des enfants en Indonésie.

Les mesures les plus significatives prises en guise de suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants ont été la promulgation de la loi n° 23 de 2002 sur la protection de l'enfant et la création d'un Comité national chargé de la protection de l'enfant. Ce Comité a pour principale responsabilité de veiller à l'application de la loi n° 23 grâce à des mesures de suivi et d'évaluation.

En juillet dernier, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale des enfants, l'ancienne Présidente Megawati Soekarnoputri a inauguré le Programme national pour les enfants en Indonésie, à l'horizon 2015, qui s'inscrit dans l'esprit des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Programme traite des questions fondamentales que sont la santé et l'alimentation des enfants, les enfants et le VIH/sida, les soins de santé destinés aux jeunes enfants et leur développement, l'éducation primaire d'une durée de neuf ans et la protection de l'enfance. Parallèlement, l'ancienne Présidente a également inauguré diverses campagnes nationales en faveur de l'éducation pour tous ainsi que l'interdiction de fumer aux alentours des écoles.

Je voudrais à présent faire part de certains des progrès enregistrés et des obstacles rencontrés par l'Indonésie dans les domaines thématiques clefs ayant trait à l'amélioration du bien-être des enfants.

En ce qui concerne les questions de santé, les objectifs fixés pour les cinq prochaines années sont liés à la vision du Gouvernement de parvenir à une Indonésie saine d'ici à 2010. Ces objectifs comprennent la réduction de la mortalité maternelle et infantile, la réduction du taux de malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans, le renforcement des infrastructures d'assainissement et l'approvision-

nement en eau potable et la lutte contre le VIH/sida grâce à la Stratégie nationale 2003-2007.

En ce qui concerne l'éducation, la loi n° 20 promulguée par l'Indonésie en 2003 sur le système d'éducation nationale souligne l'importance fondamentale de l'éducation dans le programme de développement général de l'Indonésie. La loi précise les crédits budgétaires considérables qui ont été dégagés pour appuyer le programme visant à assurer une scolarité obligatoire pendant neuf années, afin d'améliorer la qualité de l'éducation primaire et d'offrir un soutien financier aux familles à faible revenu pour qu'elles puissent envoyer leurs enfants à l'école.

Pour ce qui est de la maltraitance des enfants, plusieurs mesures programmatiques ont été prises pour s'attaquer à ce fléau, tant au niveau national que régional. L'Indonésie met actuellement en œuvre trois plans nationaux d'action sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et du trafic des femmes et des enfants. Pleinement conscient du caractère transfrontalier de ces questions, le Gouvernement indonésien, en étroite collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et avec la participation de ses voisins dans la région, notamment les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et l'Australie, a organisé, en février dernier, la Conférence de Batam et approuvé une série d'actions concertées pour lutter contre l'exploitation commerciale sexuelle généralisée d'enfants dans la région.

À Genève, en janvier dernier, le Gouvernement indonésien a engagé un dialogue avec le Comité des droits de l'enfant afin d'examiner le deuxième rapport périodique de l'Indonésie. Ce dialogue a été extrêmement fructueux et productif. Conscient de la très grande importance de ce dialogue pour faire progresser de manière continue la mise en œuvre des divers engagements pris au titre de la Convention, le Gouvernement a tenu compte de plusieurs recommandations et observations faites par le Comité et les a incorporées à des stratégies nationales en conformité avec les politiques du pays à l'égard des enfants.

Au niveau régional, ma délégation souhaite réitérer son attachement au Consensus de Bali – résultat de la sixième Consultation ministérielle de

l'Asie de l'Est et du Pacifique sur les enfants, tenue en 2003 – et attend avec intérêt de participer activement à la prochaine réunion, qui doit avoir lieu au Cambodge au début de l'année prochaine. L'Indonésie estime que les initiatives régionales jouent un rôle non négligeable dans les progrès réalisés en faveur de la mise en place d'un monde digne des enfants.

L'Indonésie est également d'accord avec l'analyse selon laquelle les points forts et les faiblesses du processus de suivi varient à tous les niveaux et à des étapes diverses. Il faudrait s'intéresser tout particulièrement aux mesures de renforcement de la synergie entre les objectifs de la Déclaration du Millénaire et ceux énoncés par la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Le fort accent mis sur les objectifs de la Déclaration du Millénaire ayant trait à la vie des enfants a suscité une synergie positive avec les objectifs d'« Un monde digne des enfants ».

Le fait que les Objectifs du Millénaire pour le développement jouissent de l'appui généralisé d'organismes dont le mandat n'est pas axé spécifiquement sur les enfants, montre bien que les questions relatives aux enfants sont désormais prioritaires dans l'ordre du jour international. L'Indonésie est d'avis que tous les pays devraient profiter au maximum de cet environnement prometteur pour faire avancer la mise en œuvre des objectifs d'« Un monde digne des enfants » au niveau national.

Pour terminer, l'Indonésie apprécie au plus haut point les contributions importantes apportées par les organismes compétents des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour aider des pays à honorer les engagements pris vis-à-vis de leurs enfants. L'Indonésie appelle également les organismes concernés à accroître leur coopération et leur assistance en faveur du développement durable. Il est donc particulièrement important de souligner que la plupart des objectifs d'« Un monde digne des enfants » ne seront atteints que si les gouvernements intensifient leurs efforts, tant par l'allocation de ressources que par une action politique.

Pour terminer, l'avenir du pays dépendant tellement du bien-être de ses enfants, le Gouvernement indonésien est fermement résolu à poursuivre sa politique de promotion et de protection des enfants et à

veiller à ce qu'« Un monde digne des enfants » ne soit pas une promesse vide de sens.

Tout en étant bien conscients des difficultés posées par les faiblesses institutionnelles et les contraintes budgétaires, ainsi que les conflits et l'instabilité, nous nous devons tous de transformer cette promesse en une réalité. À ce titre, notre Président nouvellement élu, dans la déclaration officielle qu'il a faite après son investiture la semaine dernière, a souligné son engagement en faveur de l'élimination de la pauvreté, de l'éducation et de la santé, ainsi que de la bonne gouvernance, ce qui, manifestement, instaurera un climat propice à la mise en œuvre d'« Un monde digne des enfants » en Indonésie.

M. Goonatileke (Sri Lanka) (parle en anglais) :
À la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui a eu lieu du 8 au 10 mai 2000, les délégations de 190 pays ont réaffirmé la conviction de la communauté internationale que les enfants sont les gardiens de notre avenir et notre bien le plus précieux, lorsqu'elles ont adopté la Déclaration et le Plan d'action intitulés « Un monde digne des enfants ».

Soixante-neuf dirigeants mondiaux et près de trois fois plus de délégations, quelque 1700 représentants d'organisations non gouvernementales et de nombreuses autres personnes présentes à la session extraordinaire se sont engagés à atteindre des objectifs fixés au bénéfice des enfants et des jeunes dans des délais fixés, objectifs qui complètent et renforcent vigoureusement la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant tout particulièrement l'accent sur des modes de vie sains et un enseignement de qualité, la protection des enfants contre les sévices, l'exploitation et la violence et la lutte contre le VIH/sida.

Ce sont là de nobles objectifs, mais pour des pays en proie à une extrême pauvreté, ployant sous le lourd fardeau du service de la dette et appauvris par la baisse des prix de leurs produits d'exportation, investir dans la santé et l'éducation et protéger les enfants contre les sévices et l'exploitation sont des objectifs, voire des rêves, lointains. Nous sommes désormais bien conscients de l'ampleur des responsabilités que les pays en développement et les pays les moins avancés devront assumer, dans un monde où nous dépensons jusqu'à 1 000 milliards de dollars par an en armements

et à peine 57 milliards de dollars pour l'aide au développement.

Considérons, par exemple, l'importance des investissements nécessaires pour réaliser ne serait-ce qu'un des Objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir l'éducation, en vertu duquel tous les enfants partout dans le monde, les filles comme les garçons, doivent achever un cycle d'études primaires. Pour s'acquitter de cet objectif, chaque pays devra assurer une scolarité à tous ses enfants, et compte tenu de l'incapacité dans laquelle se trouvent la plupart des familles dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés de payer les frais requis, comme par exemple les frais d'inscription, cet enseignement devra être fourni gratuitement. Une telle décision, de la part de gouvernements qui doivent financer des systèmes scolaires publics, créera des pressions énormes résultant de nouvelles inscriptions en masse, ce qui mettra à rude épreuve les infrastructures existantes.

Dans un premier temps, il faudra bâtir de nouvelles salles de classe et recruter et former de nouveaux enseignants, afin que le ratio entre enseignants et élèves soit acceptable et gérable. Par ailleurs, ces gouvernements devront réfléchir aux moyens d'assurer que les élèves plus pauvres aient accès aux manuels indispensables et aux uniformes.

Conscientes du fait que la majorité de la nouvelle population scolaire viendra de familles vivant dans la misère et ne sera pas nourrie à sa faim – et n'oubliez pas qu'un enfant auquel la faim donne des étourdissements est incapable de se concentrer sur ses études – les autorités devront trouver des voies et moyens de pourvoir aux besoins nutritionnels de base des enfants. Les ressources requises pour ces activités créeront de nouveaux fardeaux pour ces pays déjà appauvris.

Pour répondre à ce dilemme, il faut aider les gouvernements en leur fournissant les ressources nécessaires sur une longue période de temps jusqu'à ce que cet objectif du Millénaire soit atteint. Selon les estimations actuelles, il faudra 50 milliards de dollars en plus par an pour parvenir à cet objectif et aux autres Objectifs du Millénaire pour le développement. Si l'on n'atteint pas la cible de 0,7 % de l'aide publique au développement, il sera presque impossible de réaliser ces objectifs.

Dans l'allocution qu'elle a prononcée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, la Présidente du Sri Lanka a cité le Seigneur Bouddha qui, il y a plus de 2 500 ans de cela, a évoqué la valeur que constituaient les enfants. Dans ce discours, il a demandé « De quel trésor l'humanité dispose-t-elle? », et il a répondu « Les enfants sont le trésor de l'humanité ». Ainsi, en deux petites phrases, le Seigneur Bouddha a dit ce qui, de tout temps, a compté dans toutes les sociétés : nos enfants sont le trésor le plus précieux que possède l'humanité.

Les enfants de moins de 18 ans constituent environ 36 % des presque 20 millions d'habitants que compte le Sri Lanka. Le Sri Lanka a placé la question des droits des enfants en tête de ses priorités dans son ordre du jour politique.

Sri Lanka a un taux d'alphabétisation dépassant les 90 % chez les hommes et les femmes, ce qui témoigne de notre détermination de longue date à fournir un enseignement sans disparité entre les sexes. Depuis 1945, l'enseignement à Sri Lanka est gratuit du primaire au tertiaire. En outre, les étudiants reçoivent les livres et les uniformes gratuitement et des bourses sont distribuées. Un système de bourses est prévu pour les étudiants nécessiteux. Cela permet même aux plus pauvres de nos enfants d'aspirer à toutes les opportunités que notre société offre. En outre, l'enseignement est obligatoire de 5 à 14 ans, et l'âge minimum requis pour prétendre à un emploi a été porté à 14 ans. Cela a permis de contrôler le travail des enfants, lequel se présente principalement dans le secteur informel.

Pendant plusieurs décennies, les soins de santé se sont vu accorder la même priorité que l'enseignement. Tous les Sri Lankais ont librement accès aux soins de santé. Nous sommes fiers des résultats que cela implique : des faibles taux de mortalité infantile et maternelle, une réduction sensible du nombre de naissances d'enfants présentant une insuffisance pondérale à la naissance et un faible taux de natalité. Notre détermination à développer les services en matière de santé et d'enseignement a donné lieu à des indicateurs socioéconomiques élevés pour un pays appartenant à notre tranche de revenu.

Toutefois, étant donné le niveau élevé de pauvreté que connaissent certaines régions du pays, la malnutrition chez les enfants est devenue un facteur préoccupant. Les familles à bas revenus reçoivent une

assistance de l'État par l'intermédiaire du Programme de réduction de la pauvreté du Gouvernement. Nous devons admettre qu'au fil des années, les crédits budgétaires alloués à l'enseignement et aux soins de santé ont été soumis à rude épreuve. L'une des grandes difficultés du Sri Lanka ces derniers temps est de protéger les enfants contre les retombées d'un conflit armé qui a duré deux décennies. Néanmoins, tous les enfants vivant dans les zones du pays touchées par les conflits reçoivent des soins de santé et disposent d'infrastructures scolaires aux frais du Gouvernement. Des programmes sont en cours pour augmenter le nombre de centres de formation professionnelle et technique destinés aux jeunes qui viennent de terminer leurs études dans ces zones.

De façon tragique, Sri Lanka continue de se heurter au problème du recrutement d'enfants comme combattants armés – certains n'ayant pas plus de 10 ans – par les Tigres de libération de l'Eelam tamoul. D'après des rapports reçus par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 4 552 enfants soldats de moins de 18 ans ont été recrutés par les Tigres de libération entre le 1^{er} avril 2001 et le 30 septembre 2004, malgré que cette organisation se soit engagée, en 1998, devant M. Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, à ne pas recruter d'enfants de moins de 17 ans et à cesser d'utiliser des enfants de moins de 18 ans aux combats.

Le Gouvernement apprécie le rôle joué par l'UNICEF dans la lutte qu'il mène sans relâche avec les Tigres de libération sur la question des enfants soldats et dans les arrangements qu'il fournit pour la réinsertion des enfants que les Tigres de libération relâchent de temps à autre.

Sri Lanka est heureux de constater que suite à la participation du Président sri lankais à la session extraordinaire sur les enfants, le Gouvernement sri lankais a lancé un Plan d'action national pour les enfants pour la période 2004-2008. La stratégie globale énoncée dans le Plan est de garantir l'accès universel aux services dont les enfants ont besoin pour leur plein et libre épanouissement ainsi que de leur donner la chance de développer leurs capacités individuelles dans un environnement sûr et propice. L'objectif est d'attirer l'attention et les ressources sur les domaines qui sont négligés ou sous-financés dans les programmes gouvernementaux en cours.

Par exemple, dans notre pays qui sort d'un conflit armé qui a duré deux décennies, le système éducatif actuel, dans les programmes scolaires, ne prévoit pas suffisamment de moyens d'améliorer les relations entre les races ou de promouvoir une meilleure compréhension des patrimoines culturels et religieux et des traditions démocratiques de notre pays. Par conséquent, la promotion de valeurs telles que la paix et l'harmonie sociale se verront accorder une haute priorité dans le Plan d'action national.

Une évaluation des besoins des zones touchées par les conflits et des régions avoisinantes a été effectuée par les agences donatrices, et les aspects qui ont besoin d'une action immédiate ont été identifiés. Il s'agit notamment de la restauration de l'infrastructure physique endommagée, des besoins spécifiques des enfants touchés par les conflits, l'enseignement non scolaire et, à court terme, la réinsertion des enfants déplacés à l'intérieur du pays.

L'importance d'un suivi régulier de la mise en œuvre du Plan d'action national a été reconnue. À cet effet, un certain nombre de mécanismes de direction et de coordination ont été mis en place à différents niveaux sous-nationaux. Des réunions d'examen mensuelles sont notamment organisées au niveau provincial et un rapport trimestriel est présenté sur les progrès accomplis.

Enfin, je voudrais faire part à l'Assemblée de la vision qu'ont nos enfants du Sri Lanka. Il a été demandé aux enfants qui ont participé au processus d'élaboration du Plan d'action national dans quelle sorte de monde ils aimeraient vivre dans 10 ans. Ils ont répondu : « Nous voulons voir un Sri Lanka qui vive en paix et qui soit prospère; un monde qui offre des chances égales aux enfants; et un avenir radieux pour chaque enfant ».

M. Leslie (Belize) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Barbade au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Ma délégation remercie également le Secrétaire général d'avoir présenté le rapport complet dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le rapport montre que la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action adoptés à la session extraordinaire a donné des résultats mitigés et que, malheureusement, il n'y a pas eu de suivi régulier et systématique jusqu'à présent. Ma délégation est confiante que l'examen de ce point

durant cette session donnera un nouvel élan au processus de suivi qui est essentiel.

À la session extraordinaire de mai 2002, les délégations de 190 pays ont adopté la Déclaration et le Plan d'action intitulés « Un monde digne des enfants », engageant les gouvernements à réaliser des objectifs dans des délais fixes en faveur des enfants et des jeunes. Mais nous savons que cela ne suffit pas; cela ne saurait suffire lorsque chaque année, plus de 10 millions d'enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans, lorsque plus de 100 millions d'enfants, notamment des filles, ne vont pas à l'école, et lorsque plus de 60 millions d'enfants sont contraints à travailler.

Nous vivons dans un monde en évolution constante où, en raison de la mondialisation, les distances sont de moins en moins grandes. Cette proximité ne nous a toutefois pas rapprochés les uns des autres, car la mondialisation, telle qu'elle est pratiquée actuellement, ne s'est pas encore avérée bénéfique pour les enfants des pays en développement. Au contraire, elle a créé davantage de pauvreté et, comme nous le savons tous, les enfants sont toujours les plus touchés.

Les Objectifs du Millénaire nous ont engagés à relever la dignité de nos peuples, notamment en ce qui concerne les enfants du monde. Plus précisément, nous avons décidé de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté; de veiller à ce que les enfants, les filles autant que les garçons, reçoivent partout une éducation; et de mettre un terme à l'utilisation des enfants comme combattants et qui meurent dans les conflits armés. Telles sont nos espoirs et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les réaliser.

Pour nous, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, les enfants constituent la plus grande partie de notre population. Le développement de nos nations est inextricablement lié à leur développement. Si nous voulons parvenir à un développement humain durable et significatif, nos enfants doivent être scolarisés, doivent avoir des parcs et des terrains de jeux sûrs, doivent être protégés contre les méfaits de la drogue et atteindre la maturité avant de devenir des parents.

La Convention relative aux droits de l'enfant reste le cadre primordial que suit le Belize pour protéger le bien-être de ses enfants et honorer ses obligations dans chacun des quatre domaines

prioritaires, en favorisant une vie saine, fournissant une éducation de qualité, protégeant les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, et luttant contre le VIH/sida.

Le Belize s'est engagé en faveur de ses enfants, et notre engagement est sacré. Nous continuons à mettre en œuvre des changements pour améliorer leur vie. Depuis 1999, notre poste le plus important du budget national est celui de l'éducation. Nous avons accru le nombre d'écoles secondaires. Le Gouvernement du Belize continue à investir des millions de dollars pour améliorer le système d'éducation professionnelle et technique. Par l'entremise du Ministère du développement humain, notre gouvernement a réuni la communauté des organisations non gouvernementales, le personnel éducatif et les responsables gouvernementaux pour élaborer notre propre plan d'action, institué sous l'œil vigilant du Comité national pour les familles et l'enfance, et nous continuons à appuyer les efforts d'autres organisations non gouvernementales dans ce domaine. Bon nombre des indicateurs mesurant nos progrès vers la réalisation des objectifs de la Convention sont nettement en hausse. Nous avons promulgué de nouvelles lois pour une protection accrue de nos enfants. Celles-ci instaurent une obligation de signaler aux autorités les cas de maltraitance et de manque de soins, et nous avons renforcé les protections dont bénéficient les enfants lorsqu'ils portent plainte devant un tribunal. L'année dernière, nous avons tenu un sommet national sur l'éducation, qui a réuni toutes les parties prenantes dans des discussions sur la réforme du système éducatif. Des consultations avec des enfants ont eu lieu dans tout le pays, afin de recevoir leurs avis et leurs recommandations.

La triste réalité de la maltraitance et des violences à l'égard des enfants, ainsi que de leur exploitation, est un phénomène qu'aucun de nous, qui sommes membres de la communauté internationale, n'a été en mesure d'enrayer pleinement. Toutefois, le Belize s'est pleinement engagé à éliminer totalement les pratiques qui nuisent à nos enfants et les empêchent de jouir de la totalité de leurs droits de l'homme. En décembre de l'an dernier, le Belize a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. En septembre de l'année dernière, le Belize a ratifié le Protocole additionnel à la

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. La loi sur l'interdiction du trafic des personnes a été approuvée en juin 2003. Elle comprend des dispositions pour protéger les enfants contre toute forme de traite, y compris l'exploitation sexuelle. Elle contient aussi des mesures pour la sensibilisation du public, la protection des familles des victimes lorsque cela est nécessaire, les poursuites à l'égard des auteurs de crimes, les dommages-intérêts aux victimes et la collecte de statistiques. Un groupe d'action multiculturel a été mis en place pour suivre l'application de la loi.

Comme chacun le sait, la pandémie du VIH/sida a ravagé le monde et menace les perspectives de développement de nombreuses nations. La région des Caraïbes figure au deuxième rang des régions les plus affectées du monde, et le Belize n'a pas été épargné par ce fléau. Le Gouvernement du Belize a lancé une intense campagne contre la pandémie avec la mise en place de programmes de soins, de traitement et de prévention, accompagnés d'activités de sensibilisation et d'éducation. En 2003, la Croix-Rouge du Belize a lancé un programme intitulé « Ensemble nous pouvons y arriver », un programme d'envergure nationale pour l'éducation des adolescents par leurs pairs, qui vise les jeunes présentant le plus fort risque d'infection par le VIH/sida. Un programme intitulé « Une évaluation rapide de la situation des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida » a récemment été mené à bien.

Le Belize a créé un plan d'action national pour les enfants et les adolescents pour la période 2004-2015. Le plan prévoit un cadre global pour des actions visant à garantir que tous les enfants du Belize vivent dans des conditions favorables à un développement optimal de leur potentiel physique, intellectuel, psychologique et spirituel.

L'élaboration du plan d'action national pour les enfants et les adolescents a été guidée par les priorités de développement nationales du Belize, ainsi que par les instruments internationaux clés relatifs au développement des enfants et des adolescents, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant, la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et les textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.

Ainsi, nous nous efforçons de multiplier nos efforts pour assurer que les enfants du monde, en particulier les enfants du Belize, continuent à se développer et prospérer, afin que nous puissions bâtir un monde vraiment digne des enfants.

M. Makayat-Safouesse (Congo) : Ma délégation voudrait d'abord souligner tout l'intérêt qu'elle attache à l'examen périodique de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et des décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies, notamment dans le domaine économique et social.

Il est en effet important que nous puissions évaluer régulièrement les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans l'application sur le terrain des textes adoptés à l'issue des grandes réunions organisées sous l'égide des Nations Unies. À cet égard, le Sommet prévu à l'occasion du soixantième anniversaire de notre Organisation en vue de l'examen de l'application des Objectifs du Millénaire pour le développement constitue une étape cruciale. Le débat de ce jour est donc à situer dans ce contexte. C'est pourquoi, ma délégation félicite le Secrétaire général pour l'excellent rapport (A/59/274) produit à cet effet.

Ma délégation s'attachera particulièrement à faire quelques observations sur le point 40 relatif à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Le rapport exhaustif présenté par le Secrétaire général sur cette question souligne, à la lumière de faits relevés, que beaucoup de chemin reste à parcourir pour édifier « un monde digne des enfants ».

Il y a deux ans, lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants, les chefs d'État et de gouvernement avaient réaffirmé dans cette enceinte leur attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et prenaient la résolution de changer le monde pour les enfants et avec eux.

Dans la Déclaration adoptée à l'issue des travaux, ils s'étaient engagés en faveur d'un développement humain durable qui prenne en compte l'intérêt supérieur de l'enfant. Aujourd'hui, même si des progrès encourageants ont été accomplis, nous devons reconnaître qu'il nous faut nous investir davantage pour atteindre les objectifs visés.

En effet, aujourd'hui encore 10 millions d'enfants continuent de mourir chaque année de maladies que l'on peut pourtant prévenir et guérir; 100 millions

d'enfants, dont 60 % sont des filles, ne sont pas scolarisés; 150 millions d'enfants souffrent de malnutrition; des millions d'enfants sont victimes du VIH/sida, de la pauvreté, des conflits, de l'exclusion et de la discrimination et d'autres fléaux, tandis que les investissements dans les services sociaux dans les pays pauvres demeurent insuffisants.

Il est donc vital de poursuivre nos efforts dans les quatre domaines définis dans le plan d'action « un monde digne des enfants », à savoir la promotion d'une existence saine, l'offre d'une éducation de qualité, la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, la lutte contre le VIH/sida. Chacun de nos États et la communauté internationale tout entière sont donc interpellés directement pour donner une nouvelle impulsion à leurs actions en faveur des enfants.

Cette préoccupation n'échappe pas à mon gouvernement, qui a adopté diverses mesures et engagé des actions visant la promotion et la protection des enfants et des adolescents dans un contexte pourtant difficile.

Cette attention s'est traduite d'abord, sur le plan institutionnel, par la mise en place d'un Ministère des affaires sociales chargé, entre autres, d'orienter et d'exécuter les activités de promotion de l'enfant; d'un comité interministériel de promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant; et d'une cellule de planification et de surveillance chargée de collecter, d'analyser et de publier les données sur la situation de l'enfant.

Sur le plan conceptuel, deux stratégies gouvernementales prennent en compte les problèmes de l'enfant : il s'agit du Plan d'action national pour l'Enfant (PANE) qui traduit en objectifs et activités les recommandations du Sommet mondial et du Plan national de développement sanitaire (PNDS). Ces mécanismes constituent le cadre dans lequel mon pays s'efforce, en collaboration avec l'ensemble des partenaires au développement, de réaliser le Plan d'action issu de la session extraordinaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Une autre avancée importante de ces dernières années concerne la mise en place, avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'un Parlement des enfants, pour permettre à ceux-ci de participer aux débats et à la prise de décisions sur les questions qui les concernent. Présidé par une jeune

fillette de 17 ans, ce parlement a, entre autres missions, celle de servir de cadre de concertation, de libre-expression et d'échanges pour les enfants; de les impliquer dans la mise en œuvre de la Convention et le suivi de son application. Il a également vocation d'interpeller les enfants sur leurs devoirs, de servir d'outil de plaidoyer pour sensibiliser et interpeller le Parlement, les autorités et les acteurs de la société civile impliqués dans la mise en œuvre des politiques et des programmes concernant les enfants et d'initier des propositions de lois en leur faveur à soumettre à l'Assemblée nationale. Concernant la protection des enfants touchés par les conflits armés, mon pays appuie les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, et se félicite des efforts des Nations Unies dans l'établissement de nouveaux instruments et de nouvelles normes de protection des enfants. C'est dans ce contexte qu'en application de la Convention d'Ottawa de 1999, mon pays a détruit plus de 5 000 mines antipersonnel en septembre 2003, pour préserver les générations actuelles et futures de ce fléau. Je saisis cette occasion pour remercier le Canada et les Nations Unies de l'assistance financière et technique fournie à cette occasion.

Dans le cadre de sa politique sociale, le Gouvernement congolais a décidé de faire de la lutte contre la pauvreté qui touche la majorité de la population dont les enfants, la pierre angulaire de sa politique de développement économique et social. C'est ainsi qu'en partenariat avec l'UNICEF, le Gouvernement a décidé de réduire la malnutrition, notamment des enfants de moins de cinq ans, par la mise en œuvre d'approches holistiques des problèmes nutritionnels de l'enfant et de la communauté et par la décentralisation des activités de surveillance nutritionnelle. La stratégie mise en place passe également par le renforcement des capacités du personnel de santé au niveau national et la réhabilitation des structures de base.

En ce qui concerne la santé, des milliers d'enfants continuent de mourir avant l'âge de cinq ans, sept décès sur 10 sont dus au paludisme, aux infections respiratoires aiguës, à la diarrhée et à la rougeole souvent associés au sida. Pour y remédier, le Gouvernement s'attelle à l'amélioration des services de santé, au renforcement des capacités communautaires et à l'éducation nutritionnelle. Le Congo se félicite de son partenariat avec l'UNICEF dont les activités sur le

terrain ont permis d'alléger les conséquences des graves crises humanitaires résultant des conflits ayant entraîné plusieurs déplacements de populations touchées, notamment les femmes et les enfants. La distribution des médicaments, de matériel d'alimentation, les campagnes de vaccination et autres activités visant à combattre le paludisme, la diarrhée et le VIH/sida, la mise en place de services de conseils psychosociaux et les campagnes d'inscription des naissances ont permis au Congo d'éviter le pire.

En matière d'éducation, le Gouvernement s'emploie, avec les partenaires de développement et les communautés, à réhabiliter les structures éducatives endommagées par les guerres civiles, avec à la clef, le retour aux taux élevés de scolarisation qui ont caractérisé le programme éducatif du Congo jusqu'à la fin des années 80.

En effet, selon l'UNICEF, le taux d'inscription à l'école primaire a baissé de 19 % entre 1980 et 2000, à cause des guerres civiles et des catastrophes naturelles des années 90. On a pu noter également qu'au cours de la même période, 247 500 enfants d'âge scolaire n'ont pas été inscrits. Il s'agit donc, pour le Gouvernement, d'accroître les taux d'inscription, de remédier à l'insuffisance d'enseignants, notamment dans les zones rurales et d'assurer leur formation ou leur recyclage. Enfin, sur ce chapitre de l'éducation, le Congo poursuit ses efforts pour continuer de garantir l'égalité des chances en matière d'accès à l'éducation entre les filles et les garçons.

La tâche à accomplir est grande. Les objectifs visant à réduire la pauvreté de moitié et à dispenser une éducation primaire à tous les enfants d'ici à 2015, ainsi que d'autres objectifs que nous avons tous adoptés, sont tout à fait appropriés. La communauté internationale a les cadres institutionnels nécessaires et les moyens d'application définis dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Il s'agit donc pour les uns et les autres de s'acquitter d'urgence des engagements pris, qui figurent dans les paragraphes pertinents des textes issus de ces conférences, notamment le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et le Consensus de Monterrey.

La résolution A/57/270 B sur l'application et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des

Nations Unies devrait continuer à inspirer les États, la communauté internationale et les Nations Unies, y compris les institutions financières internationales et la société civile, pour qu'ils s'impliquent davantage dans la mise en œuvre du Plan pour « Un monde digne des enfants ».

Le Congo, en ce qui le concerne, reste déterminé à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant en faisant usage de tous les moyens dont il dispose, et à apporter sa pierre à l'édification d'un monde de paix et de prospérité pour tous.

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (parle en russe) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général pour ce rapport sur la Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (A/59/274), qui contient une description détaillée des progrès accomplis dans la mise en application des engagements définis dans le texte final de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée, intitulé « Un monde digne des enfants ».

La protection des droits de l'enfant est une des priorités dans la politique nationale du Kazakhstan. Il y a aujourd'hui plus de cinq millions d'enfants dans notre pays. Chacun d'entre eux, selon la constitution du Kazakhstan, a droit de recevoir soins, éducation et appui de la part de l'État. Les principes généraux de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant ont été intégrés aux textes juridiques normatifs et aux programmes nationaux adoptés par notre pays entre 1998 et 2004. Avec la participation active d'organisations non gouvernementales (ONG), un groupe de travail national et une commission interorganisations, de même que des organes de travail sur les sujets liés aux questions de garde et de tutelle, ont été mis en place afin de protéger les droits de l'enfant.

Pour le Kazakhstan, les résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants sont particulièrement pertinents. Durant la session extraordinaire, une déclaration et un plan d'action ont été adoptés afin de créer « Un monde digne des enfants ». L'ensemble de mesures a été approuvé par la communauté des nations pour atteindre des objectifs spécifiques en faveur des enfants et des jeunes, ce qui permet de travailler d'une façon efficace et ciblée dans différentes régions afin de développer des plans d'action nationaux.

Les résultats positifs des travaux du Kazakhstan visant à mettre en application les engagements de la session extraordinaire ont stimulé de nouveaux progrès dans la prise de mesures efficaces pour protéger les enfants – surtout ceux dont les parents ne s’occupent plus, les enfants malades, et ceux qui ont des problèmes de comportement. Dans notre pays, nous observons une stabilisation de la situation socioéconomique et nos indicateurs démographiques sont plus encourageants. Par exemple, à partir de l’an 2000, nous avons observé, pour la première fois depuis longtemps, une augmentation du taux de natalité et aussi de la population elle-même. Le taux de mortalité infantile et l’incidence des maladies infantiles, le Gouvernement kazakh, en coopération avec les organisations internationales, met en application un certain nombre de programmes, tels que « la maternité sans risque », les soins néonataux, la vaccination, le suivi complet des maladies infantiles, la prévention de la transmission mère-enfant du VIH/sida, la promotion de l’allaitement, etc.

Le Kazakhstan fournit une aide ciblée à plus de 600 000 enfants afin d’aider les familles défavorisées et les familles nombreuses. Il a également créé un fonds pour l’alphabétisation dans toutes les écoles publiques, pour lequel les autorités locales doivent réserver annuellement au moins 1 % de leur budget scolaire.

Le Kazakhstan comprend l’importance d’éliminer véritablement le travail des enfants et a, par conséquent, ratifié la Convention concernant l’âge minimum d’admission à l’emploi de l’Organisation internationale du Travail, ainsi que la Convention concernant l’interdiction des pires formes de travail des enfants et l’action immédiate en vue de leur élimination.

Dans le domaine de l’éducation, nous sommes en train d’identifier les principaux domaines qui ont besoin d’une réforme. Le Kazakhstan a mis au point un concept pour le développement de l’éducation, qui sera en vigueur jusqu’en 2015. Actuellement, nous nous concentrons sur la qualité de l’éducation et nous travaillons à perfectionner une nouvelle série de manuels et de programmes de formation professionnelle pour les professeurs.

Parmi les efforts faits pour endiguer la propagation du VIH/sida, des programmes éducatifs spéciaux ont été élaborés et mis en œuvre afin de créer

un environnement propice et sûr pour les enfants, les parents et les professeurs. Le Kazakhstan attache une grande importance à la prévention et à la protection des enfants contre la maltraitance, l’exploitation sexuelle et le travail des enfants. Il a par conséquent ratifié les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l’enfant – le premier, concernant la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et le deuxième, concernant l’implication d’enfants dans les conflits armés.

Actuellement, le Gouvernement kazakh développe différents programmes, l’un d’entre eux concerne la protection des enfants pour la période 2005-2010.

Dans le cadre des mesures de suivi de la session extraordinaire de l’Assemblée générale consacrée aux enfants, notre Gouvernement a participé en mai dernier à une réunion intergouvernementale à Sarajevo, au cours de laquelle il a présenté un rapport détaillé sur les derniers faits récents survenus dans le domaine de la protection des droits de l’enfant au Kazakhstan et sur les résultats obtenus.

Nous sommes convaincus que l’adoption de mesures efficaces dans les domaines de la santé, de l’éducation et de la protection des enfants peut aider à créer des conditions propices à une réduction sensible de la pauvreté et à la réalisation de progrès socioéconomiques. Par conséquent, nous espérons que le système des Nations Unies, en particulier l’UNICEF, demeurera engagé pour appuyer les initiatives nationales et la coopération étroite avec les gouvernements et les États membres.

Le Président assume la présidence.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*): Le Représentant permanent de la Barbade a pris la parole, ce matin, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et nous appuyons sa déclaration.

Je souhaite simplement maintenant faire quelques observations supplémentaires en ce qui concerne les mesures spécifiques entreprises par la Jamaïque pour mettre en œuvre le Plan d’action issu de la session extraordinaire consacrée aux enfants, intitulée « Un monde digne des enfants ».

Les quatre domaines d’action identifiés par la session extraordinaire sont la santé, l’éducation, la

protection contre les sévices, l'exploitation et la violence, et la lutte contre le VIH/sida.

En ce qui concerne la santé, le Gouvernement jamaïcain a pris des mesures pour accroître les soins en matière de santé prénatale et d'accouchement. Elles ont eu pour résultat une réduction de la mortalité infantile, dont le taux est en baisse, et est passé de 27 % en 1990 à 24,5 % actuellement. Il y a également eu une baisse du taux de mortalité maternelle pendant la même période. De surcroît, la couverture vaccinale des enfants est passée au-dessus du seuil des 95 % et des éléments nous parvenant de dispensaires paroissiaux indiquent que de grandes avancées ont été faites pour lutter contre la malnutrition chez l'enfant.

En ce qui concerne l'éducation, les améliorations dans l'éducation préscolaire ont été constantes et dans le cadre de la politique gouvernementale visant à fournir une éducation de base universelle. L'éducation et le programme de développement préscolaires ont mis en relief les objectifs visant à l'accroissement de la fréquentation scolaire et les résultats en matière d'acquisition des connaissances. Des programmes alimentaires scolaires pour améliorer la nutrition des enfants issus de familles rurales pauvres sont un autre aspect de la stratégie pour parvenir à ces objectifs.

La protection des enfants contre les sévices a été le sujet d'une surveillance constante et d'une législation. La loi sur les délits contre la personne et la loi sur la violence familiale ont été renforcées par l'interdiction de maltraiter les enfants, que ce soit à la maison ou dans les institutions publiques. Une législation a également été adoptée pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants. De plus, la loi sur les soins et la protection de l'enfant, qui a pris effet en mars de cette année, est un régime global qui comprend environ 20 lois différentes, qui visent la sécurité des enfants et leur protection juridique contre les abus physiques, les vols d'enfants et les différentes formes d'exploitation.

En ce qui concerne le VIH/sida, les efforts se poursuivent pour promouvoir la prise de conscience et pour réduire le risque d'infection chez les nourrissons grâce à l'éducation du public. Cela a porté quelques fruits, et les efforts continuent pour atteindre l'objectif qui est de réduire de moitié la proportion des nourrissons infectés d'ici à 2010.

En ce qui concerne les mécanismes administratifs, une attention particulière a été prêtée au

renforcement des institutions pour la protection de l'enfant. Le plan d'action national jamaïcain pour les enfants est un programme global et coordonné qui s'inscrit dans un cadre de promotion des droits de l'enfant.

Sous son égide, le fonds pour le développement de l'enfant (Child Development Agency) a été mis en place. Il vise un développement global de l'enfant grâce à la création, la coordination et la mise en œuvre de programmes et de politiques destinés à permettre au pays de s'acquitter de ses obligations à l'égard de ses enfants. Dans ce cadre, nous avons une institution des droits de l'homme spécifiquement consacrée aux enfants : l'avocat des enfants. Ce bureau est chargé d'examiner l'adéquation et l'efficacité de la doctrine juridique et de la pratique en ce qui concerne les droits des enfants, d'informer les enfants pour leur permettre de comprendre le fonctionnement du bureau et d'assister tout enfant dont les droits ont été violés et d'agir en son nom.

En outre, la Brigade des mineurs de la police apporte un appui aux tribunaux pour familles et pour enfants et un service de soutien aux victimes a été mis en place pour l'assistance aux enfants victimes d'actes de violence. Toutes ces mesures confirment le sérieux avec lequel le Gouvernement jamaïcain prend son obligation de défense et de protection du bien-être des enfants et d'alignement sur les normes internationales.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, particulièrement dans les communautés les plus pauvres. Le Gouvernement jamaïcain s'efforce toujours de tirer le meilleur parti des ressources disponibles, mais celles-ci ne sont pas suffisantes pour nous permettre d'atteindre les objectifs fixés. Nous demandons instamment, par conséquent, le maintien de l'aide à cette fin. Nous reconnaissons l'importance de l'aide apportée par le bureau du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en Jamaïque, qui a contribué considérablement, par son appui et sa collaboration, à rendre possible certains des acquis obtenus.

Enfin, je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude au bureau de l'UNICEF en Jamaïque pour sa contribution précieuse aux secours apportés suite au cyclone qui nous a frappés en septembre. Nous continuons de compter sur son appui.

M. Rock (Canada) (*parle en anglais*) : Ma délégation est très heureuse de cette occasion

d'informer l'Assemblée des efforts que nous avons déployés au Canada pour mettre en œuvre les engagements découlant du document « Un monde digne des enfants », adopté lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002 consacrée aux enfants.

Veiller à ce que les enfants deviennent des citoyens sains, résistants, engagés et socialement responsables est pour nous une priorité absolue. Le 22 avril 2004, le Gouvernement canadien a présenté à l'ONU son plan d'action national, intitulé « Un Canada digne des enfants ». Ce document, produit avec l'aide de Canadiens issus de tous les secteurs de la société, représente la réponse officielle du Canada aux engagements pris lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Il reprend les questions principales qui concernent les filles et les garçons d'aujourd'hui et propose des mesures que peuvent prendre tous les Canadiens et Canadiennes pour améliorer la vie des enfants tant au Canada que dans le monde.

Bien que la situation de la plupart des enfants au Canada soit bonne, il reste néanmoins plusieurs défis à surmonter. Afin de faciliter la collaboration dans le traitement des questions prioritaires et des possibilités d'action, de longues consultations ont été tenues. Nous avons inclus des jeunes dans nos consultations, tout en faisant participer les divers ordres de gouvernement, des organisations non gouvernementales, professionnelles et confessionnelles, des groupes et des personnes autochtones, ainsi que le secteur privé. Ces consultations ont confirmé les quatre thèmes de base de notre plan d'action national : le soutien des familles et le renforcement des collectivités; la promotion de modes de vie sains; la protection des enfants contre les dangers; et la promotion de l'éducation et de l'apprentissage. Ces thèmes sont conformes au programme du gouvernement du Canada relatif aux enfants ainsi qu'au document « Un monde digne des enfants ».

(L'orateur poursuit en français)

Notre plan d'action, « Un Canada digne des enfants », souligne également l'importance que le Canada accorde à son rôle dans l'amélioration de la vie de tous les enfants du monde. Nous continuons donc la mise à exécution du Plan d'action de l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) pour la protection des enfants, qui met l'accent

sur les travailleurs mineurs et les enfants touchés par la guerre. L'ACDI consacrera 122 millions de dollars répartis sur cinq ans à des projets d'aide pour ces enfants.

Bien que le Canada s'engage à la réussite de tous les objectifs du Millénaire, il apporte plus particulièrement son appui aux objectifs qui touchent les enfants. Par exemple, le Canada s'est engagé à doubler son investissement dans l'éducation primaire en Afrique d'ici à 2005, ce qui veut dire que nous investirons 100 millions de dollars par année jusqu'en 2005 afin d'atteindre l'objectif de l'éducation primaire pour tous en Afrique. Ces ressources s'ajoutent à l'engagement du Canada de quadrupler d'ici à 2005 son aide au développement relative à l'éducation primaire.

Simultanément, nous avons pris, au Canada, des mesures législatives et d'application de la loi pour protéger les enfants contre l'exploitation. Nous nous préparons en outre à tenir en 2005 une consultation nord-américaine concernant l'Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants. Nous veillerons à ce que les enfants et les jeunes participent tant au processus préparatoire qu'à la consultation elle-même.

Nous continuerons à collaborer afin de veiller à ce que tous les enfants aient l'occasion d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour devenir des adultes sains et engagés. En tant qu'État signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Canada s'engage à ce que le meilleur intérêt des enfants occupe une place centrale dans tous nos programmes et politiques. Cet engagement est clairement démontré dans « Un Canada digne des enfants », qui encourage les Canadiens et les Canadiennes à trouver des façons de contribuer à l'amélioration de la vie de tous les enfants.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : C'est avec grand plaisir que nous nous réunissons aujourd'hui, car les questions relatives à l'enfance occupent en effet une place prépondérante dans l'ordre du jour de l'ONU, comme dans celui des pays et organisations de la planète. Rares sont les documents de l'ONU – que ce soit pour l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité – qui ne fassent pas référence au sort des enfants et à la nécessité de tenir compte de leurs intérêts, en temps de paix comme de conflits armés.

Parce que mon gouvernement est convaincu que les enfants d'aujourd'hui sont les dirigeants de demain et que leur protection et leur plein épanouissement sont les fondements d'une meilleure société future, les questions liées aux enfants occupent une place de choix dans nos priorités, comme l'illustrent les plans nationaux au plus haut niveau, le Président de la République arabe syrienne, Bashar Al-Assad, attachant une grande importance à ces questions et suivant de près les programmes et activités à l'intention des enfants en milieu rural comme en milieu urbain.

Le Comité suprême pour l'enfance, composé d'autorités gouvernementales et non gouvernementales, a été mis en place en 1999. Il est chargé des questions relatives à l'enfance ainsi que du suivi de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, à laquelle la Syrie a adhéré en 1993, ainsi que de la mise en œuvre des textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002 consacrée aux enfants. À cet égard, le Gouvernement syrien a formulé le Plan d'action national, plan prospectif pour défendre les intérêts des enfants syriens, qui sera en vigueur sous peu jusqu'à 2015 et qui couvre les domaines de la santé et de l'éducation, les aspects culturels, la protection des enfants contre le VIH/sida, la violence et l'exploitation, ainsi que les soins apportés aux personnes ayant des besoins particuliers. Les soins de santé et l'enseignement obligatoire sont fournis gratuitement à tous les garçons et les filles syriens.

Nous notons une augmentation importante du taux d'inscription scolaire, en particulier au premier niveau d'instruction, et une réduction du taux de cessation des études. Le Ministère de l'éducation met en train également un programme éducatif, en particulier en introduisant le concept des droits de l'enfant dans le programme d'études. Il convient également de noter que les femmes comptent pour 48 % du nombre total d'étudiants dans les cycles d'enseignement primaire et secondaire.

Mon pays a accueilli une conférence nationale consacrée à l'enfance sous les auspices de la femme du Président, en février 2004. Un certain nombre de décisions ont été adoptées, les plus importantes étant la création d'un centre de surveillance national pour les enfants, assortie de la possibilité d'un suivi de son plan d'application, et la mise en œuvre de textes de lois visant à protéger les enfants, à leur permettre de

déposer des plaintes, et à constituer une base de données relatives aux enfants.

La République arabe syrienne a pris part à la troisième Conférence arabe de haut niveau sur les droits de l'enfant en Tunisie au début de l'année, axée sur le Plan d'action arabe en faveur des enfants. Les États arabes pourront recourir à ce plan lorsqu'ils formuleront leurs propres plans en faveur des enfants.

Au niveau international, la Syrie a adhéré aux deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi de l'Organisation internationale du travail (OIT). En Syrie, l'âge d'admission à l'emploi a été porté à 15 ans. La Syrie a également adhéré à la Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. À cet égard, nous voudrions nous féliciter du travail accompli par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), sa directrice exécutive, M^{me} Carol Bellamy, les bureaux de l'UNICEF au Moyen-Orient et le bureau de Damas pour les efforts déployés au service des enfants.

En dépit des succès obtenus dans les domaines des droits de l'enfant et des soins qui lui sont apportés, mon gouvernement ne peut subvenir aux besoins de tous les enfants syriens, car des milliers vivent depuis 1967 sous l'occupation israélienne dans le Golan syrien. Ces enfants, tout comme leurs frères et sœurs palestiniens, souffrent chaque jour des mesures arbitraires des autorités d'occupation, telles que la fermeture et la destruction des établissements d'enseignement. De nombreux exemples ont également été signalés, où des manuels et des programmes arabes ont été interdits et des programmes israéliens ont été imposés dans une tentative visant à gommer l'identité nationale des jeunes générations.

Nous espérons que M. Olara Otunnu, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, suivra de près la situation de ces enfants de façon à faire mieux connaître à la communauté internationale leur condition tragique et à obliger Israël à respecter leurs droits, en particulier leur droit à la vie.

C'est une tâche permanente que de servir au mieux les intérêts des enfants sans se laisser dépasser par les difficultés que cela entraîne, afin de trouver des solutions idoines aux problèmes sans sélectivité ni

discrimination. Nous voudrions affirmer que l'ONU et ses institutions spécialisées sont tout à fait capables de coordonner nos efforts et de galvaniser nos énergies pour bâtir à jamais un lendemain meilleur pour l'humanité tout entière.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui pour débattre du chemin parcouru dans la réalisation des objectifs contenus dans le document issu de la session extraordinaire, intitulé « Un monde digne des enfants », et pour tirer des enseignements sur la façon de redoubler d'efforts pour que nous puissions réaliser les objectifs qui n'ont pas encore été atteints. Nous tenons à remercier le Secrétaire général de son rapport sur le suivi des textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants, publié sous la cote A/59/274.

L'Ouganda a connu une période d'instabilité pendant près de 10 ans du fait d'une série de régimes dictatoriaux qui ont détruit les infrastructures publiques et les services sociaux aux dépens de la bonne gouvernance. De ce fait, les taux de mortalité infantile étaient élevés.

Depuis que le Gouvernement du Mouvement de résistance nationale a pris le pouvoir en Ouganda en 1986, le pays s'est relevé. Cela nous a permis d'atteindre certains des objectifs, notamment ceux de la santé et de la nutrition chez les enfants, la baisse du taux de mortalité infantile, l'enseignement primaire universel, les naissances sans risques, la planification familiale, l'élimination de la pauvreté, la promotion d'une croissance économique soutenue et la rationalisation des objectifs du plan d'élimination de la pauvreté.

S'agissant de la promotion d'une existence saine, le Gouvernement ougandais a remis en état l'infrastructure sanitaire. Le personnel médical reçoit une formation et la pratique de la maternité sans risques se généralise pour que les femmes aient accès à la planification familiale et aux soins obstétricaux. Les interventions à cet égard se produisent toutes dans le cadre d'une structure familiale ou de la collectivité.

Plus de 84 % des enfants dans l'ensemble du pays sont vaccinés et le partenariat mondial « Faire reculer le paludisme » contribue à l'élaboration de plans stratégiques pour juguler cette maladie, y compris par l'utilisation de mesures préventives, telles que des moustiquaires, et les traitements administrés aux enfants en temps voulu. Le Gouvernement est

déterminé à inverser sans attendre le taux de mortalité infantile, qui a quelque peu augmenté en raison de l'apparition du VIH/sida.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont été tout particulièrement déterminants dans la campagne d'aide en faveur des pays en développement pour obtenir des vaccins peu coûteux et de qualité.

Le taux de couverture pour l'eau salubre en Ouganda est passé de 10 % en 1986 à 60 % aujourd'hui pour l'ensemble du pays et de 17 % à 70 % pour les zones urbaines.

Afin d'assurer un enseignement de qualité, le Gouvernement ougandais a commencé la mise en œuvre d'un programme d'enseignement primaire universel, qui a conduit à une hausse des taux d'inscription de 2,5 millions en 1986 à 7,5 millions aujourd'hui. Le nombre de salles de classe a augmenté et l'objectif est de disposer de 148 000 salles de classe dans l'enseignement primaire d'ici à 2007. Le nombre d'enseignants dans les écoles primaires s'est aussi accru de 30 000 environ. Des enfants sont inscrits dans des établissements d'enseignement privé suite à la politique ougandaise à double filière, ainsi grâce à un système scolaire libéralisé, le secteur privé est à même de soulager certaines des charges de l'État.

Dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), l'Ouganda a été en mesure d'accroître ses dépenses en faveur des écoles primaires grâce au rééchelonnement et à la remise de la dette. L'Ouganda commencera dans un proche avenir la mise en œuvre du programme pour l'enseignement secondaire universel et des améliorations sont apportées aux programmes scolaires avec l'élimination des préjugés sexistes.

Les organisations non gouvernementales travaillent avec le Gouvernement ougandais à assurer un enseignement pour tous les enfants. À la demande du Gouvernement, Save the Children a, par exemple, appliqué avec succès, depuis 1999, des solutions de rechange axées sur les enfants en faveur de l'enseignement extrascolaire au niveau local (CHANCE), ce qui a aidé les enfants qui, sinon, n'auraient pu fréquenter l'école.

Dans la lutte contre le VIH/sida en Ouganda, un engagement politique à l'échelon le plus élevé, associé

à une ouverture d'esprit envers le problème, s'est traduit par des programmes d'appui et de plaidoyer afin d'améliorer les politiques et les programmes, tels que la maternité sans risques, l'hygiène sexuelle et la médecine procréative, grâce à l'accroissement du nombre d'hôpitaux adaptés aux besoins des femmes et des enfants, à une décentralisation destinée notamment à toucher les mères au niveau local, à la prévention de la transmission mère-enfant, qui suppose l'administration de médicaments antirétroviraux gratuits, l'octroi de conseils, des dépistages volontaires et l'éducation des filles. Des campagnes de sensibilisation permettent de prendre des décisions en toute connaissance de cause, notamment chez les couples séropositifs, et d'encourager des modifications du comportement, en particulier grâce à notre programme qui met l'accent sur l'abstinence et la fidélité conjugale et, si on ne peut pas les pratiquer, l'utilisation des contraceptifs.

Le VIH/sida est la quatrième cause de mortalité parmi les enfants âgés de moins de 5 ans. Il fait également beaucoup d'orphelins et accroît la susceptibilité des enfants séropositifs à d'autres maladies. Dans les écoles, des séminaires hebdomadaires de sensibilisation sont organisés par les provideurs, avec des directives bien précises, qui ont été formulées par toutes les parties prenantes. L'UNICEF a apporté son aide, en œuvrant de concert avec le gouvernement, pour accroître le bien-être des orphelins et autres enfants vulnérables et pour encourager les droits des enfants grâce à la formation de ceux qui plaident en faveur de ces droits.

J'ai récemment pris la parole au Conseil de sécurité au sujet des menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. J'ai évoqué notamment les efforts déployés par le Gouvernement ougandais en vue de protéger les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, dans le contexte des conflits armés.

Le Gouvernement ougandais a mené un combat solitaire pour sauver des enfants qui ont subi des sévices sexuels, ont été mutilés, enlevés ou tués par l'organisation terroriste connue sous le nom d'Armée de résistance du Seigneur. Toutes ces atrocités ont été commises par ce seul groupe terroriste rebelle. La guerre contre les terroristes vient de commencer à donner de bons résultats et bon nombre de commandants rebelles ont été capturés ou tués. Une amnistie a été accordée aux rebelles qui ont déposé les

armes et beaucoup sont en passe d'être réinsérés dans la société.

Les rebelles ont fait la sourde oreille à l'appel au dialogue car ils n'ont aucun programme politique ou moral. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays seront en mesure de rentrer chez elles bientôt. Entre-temps, le Gouvernement ougandais a payé les frais de scolarité de tous les élèves dont les parents se trouvent dans des camps et ces enfants sont désormais scolarisés. L'Ouganda exprime sa reconnaissance à des organisations telles que l'UNICEF pour leur aide à cet égard.

Le Gouvernement ougandais a élaboré un vaste programme de relèvement et de développement après-conflit pour le nord du pays, où des atrocités ont été commises. Nous appelons la communauté internationale à appuyer ce programme et à respecter tout mandat d'arrêt émis par la Cour pénale internationale contre les membres du groupe rebelle.

Ma délégation regrette que la noble cause de la protection des enfants, en particulier dans les situations de conflit armé, ait été politisée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Le Représentant spécial n'a pas tenu compte d'acteurs non étatiques, qui sont responsables d'atrocités commises contre les enfants. Il n'a pas clairement proposé de marche à suivre sur la façon de traiter avec eux. Par conséquent, son mandat s'en trouve compromis.

Le Gouvernement ougandais a invité le Représentant spécial à effectuer une visite dans le nord de l'Ouganda pour observer la situation sur le terrain, mais ce dernier continue de déformer ou d'ignorer totalement le problème qui touche son propre peuple. Le Représentant spécial n'a pas répondu à cette invitation à la date d'aujourd'hui, ce qui nous pousse à conclure que ses préoccupations vont à l'encontre des intérêts des enfants du nord de l'Ouganda.

Nos inquiétudes sont corroborées à cet égard par les récentes constatations du Secrétaire général sur les insuffisances du Bureau du Représentant spécial face aux problèmes liés aux enfants et aux conflits armés. Nous avons le regret de constater que certaines de ces insuffisances sont évidentes quant à la façon dont il gère la présentation des rapports et les mécanismes de contrôle concernant les enfants et les conflits armés.

Il est par conséquent indispensable que le Secrétaire général entreprenne sans plus tarder la rationalisation de la riposte du système des Nations Unies face aux enfants touchés par les conflits armés pour pallier ces insuffisances. Cela nous aidera à faire en sorte que tous les enfants du monde reçoivent une attention égale, avec l'impartialité et le sérieux que cette question mérite. La présentation des rapports et les mécanismes de contrôle devraient prendre en compte les points de vue de toutes les parties prenantes et devraient être appliqués de façon rigoureuse et transparente. Le mécanisme émanant du Rapport de Graça Machel de 1996, intitulé « Impact des conflits armés sur les enfants », devrait être géré dans l'esprit dans lequel il a été créé, c'est-à-dire avec transparence, objectivité, inclusion et impartialité, plutôt qu'au moyen de séances d'information spéciales, comme cela a été le cas.

Quelle est la voie à suivre? Pour les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne où la pauvreté chronique reste le principal obstacle à la réalisation des droits de l'enfant, la voie à suivre passe par la coopération des partenaires de développement. Le sous-développement, y compris en Afrique subsaharienne, doit être inversé grâce à un accès équitable aux possibilités d'échanges commerciaux. L'annulation et le rééchelonnement de la dette doivent être élargis dans ce cadre, afin de contribuer à atténuer bon nombre de problèmes auxquels les gouvernements sont confrontés lorsqu'ils essaient de garantir les droits fondamentaux de tous les enfants.

La communauté internationale doit en faire davantage pour aider les pays qui subissent des actes de terrorisme, commis notamment par des acteurs non étatiques, qui sont les principaux coupables dès lors qu'ils soumettent les enfants à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance. Nous devons tous œuvrer de concert, pour réussir à créer un monde digne des enfants.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : En abordant la question de la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, je voudrais tout d'abord remercier sincèrement le Secrétaire général pour son rapport contenu dans le document A/59/274. En revenant sur la période qui s'est écoulée depuis le premier rapport (A/58/333), présenté à la cinquante-huitième session de

l'Assemblée générale, nous sommes heureux de constater que la situation décrite dans le rapport actuel est beaucoup plus encourageante.

Des progrès ont été enregistrés dans nombre de pays qui ont achevé, mis en place ou qui envisagent de mettre en place des plans nationaux pour les enfants, ou qui intègrent les objectifs et les engagements énoncés dans le document « Un monde digne des enfants » dans leur politique nationale et instruments de planification. Il est également très important de noter que ces progrès sont généralement moins inégaux.

Le Secrétaire général indique que dans l'ensemble, au moins 170 pays ont pris ou envisagent de prendre des mesures pour atteindre les objectifs énoncés à la session extraordinaire consacrée aux enfants. Cela indique qu'il existe un consensus partagé de la communauté internationale sur la nécessité et l'urgence de créer un monde meilleur, un monde plus digne des générations futures.

Nous sommes particulièrement heureux de remarquer une coordination accrue dans bon nombre de pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux pour les enfants et autres plans nationaux, en particulier en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et le développement national. En se fondant sur notre propre expérience, nous considérons qu'il est important de s'assurer de l'efficacité des projets, de la durabilité des efforts et de la viabilité des progrès.

Voilà maintenant plusieurs années que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) est en place pour orienter les activités en faveur du développement, qui sont menées dans plusieurs dizaines de pays. L'une des caractéristiques essentielles du PNUAD est qu'il garantit la participation de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les gouvernements, les organismes de l'ONU et les autres organisations internationales et les organisations non gouvernementales, dans les projets et les plans de développement. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'un grand nombre de Gouvernements recouraient au processus de consultations élargies pour élaborer des plans d'action et autres mesures. Toute démarche semblable au PNUAD devrait être encouragée.

Les mécanismes régionaux jouent un rôle important dans un nombre croissant de domaines relevant d'activité multilatérale. Les nombreuses

résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales témoignent de cette tendance positive. L'avis général au sein de la communauté internationale étant qu'il faut renforcer la coopération en faveur des enfants, le Viet Nam considère que les mécanismes régionaux doivent jouer un rôle accru dans ce domaine. Nous attendons avec un vif intérêt de pouvoir prendre part aux consultations concernant la région de l'Asie de l'Est-Pacifique, qui auront lieu début 2005 au Cambodge.

Abstraction faite de ces évolutions positives, nous sommes conscients du fait qu'il reste énormément à faire. Comme l'a souligné le Secrétaire général, le processus de suivi se trouve ralenti dans certaines régions du fait de l'instabilité politique, des conflits armés et d'autres crises. Si des progrès notables ont été signalés dans les quatre grands domaines prioritaires, les difficultés et les défis n'en demeurent pas moins considérables. Qu'ils soient dus à un manque d'engagement ferme en ce qui concerne le financement à long terme des campagnes de vaccination, à la pénurie des ressources destinées aux initiatives visant à protéger les mères ou au peu d'intérêt que suscitent ces initiatives, à l'accès limité à l'eau potable, à l'insuffisance des fonds alloués aux programmes concernant les obligations parentales, à la persistance des disparités dans l'enseignement primaire et secondaire, au nombre croissant des orphelins du VIH/sida, et à la progression de la traite des enfants et de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, ces grands problèmes et obstacles exigent que nous ne nous laissions pas abattre et que nous soyons plus vigoureux dans nos efforts. C'est la seule manière de conserver les positions acquises jusqu'ici et de gagner du terrain. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel il faut soutenir ces efforts en allouant des ressources et en agissant au niveau politique. Il est primordial d'encourager et d'épauler l'ONU, en général, et l'UNICEF, en particulier, dans ce sens.

Pour preuve que le Gouvernement vietnamien accorde une importance absolue à la protection et aux soins des enfants et qu'il considère ceux-ci comme l'avenir du pays, la délégation vietnamienne, dirigée par l'ancien Vice-Président du pays, a pris une part active aux travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en mai 2002. Pour tenir nos engagements et mettre en œuvre

notre stratégie à long terme et notre plan d'action pour la protection et le bien-être des enfants, nous avons essayé d'utiliser au mieux les ressources nationales et l'aide extérieure en coopérant étroitement avec nos partenaires et avec toutes les parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets aux fins d'une rentabilité optimale.

Afin de moderniser le Gouvernement et d'instaurer une coordination plus efficace, la Commission nationale pour la protection et le bien-être des enfants a récemment été incorporée au sein d'une nouvelle Commission nationale, placée sous la supervision d'un ministre chargé non seulement des questions relatives aux enfants mais aussi de celles concernant la famille et la population en général.

Je suis heureux de pouvoir informer l'Assemblée de plusieurs tendances encourageantes observées au Viet Nam. La totalité des provinces et des villes a atteint l'objectif de l'éducation primaire pour tous; l'analphabétisme a été balayée; 95 % des enfants en âge de l'être sont scolarisés dans le primaire; le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans été ramené à 42 pour mille; 93,3 % des enfants de moins de 1 an ont reçu les six vaccins; la polio a été éradiquée; et 70 % des orphelins sont pris en charge par la communauté.

Cependant, comme beaucoup d'autres pays en développement, nous restons confrontés à de multiples problèmes et obstacles, tels que la traite et l'exploitation sexuelle des enfants, les retombées du VIH/sida sur les enfants et le manque de ressources pour n'en citer que quelques-uns. Dans l'action que nous menons pour consolider les avancées et surmonter les problèmes, nous bénéficions d'un appui précieux et d'une aide bien utile de la part des organismes de l'ONU, en particulier l'UNICEF, des pays donateurs ainsi que des organisations non gouvernementales nationales et étrangères. Au nom de mon gouvernement, je leur exprime notre profonde gratitude.

M. Gadhavi (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (A/59/274). Nous avons lu ce rapport avec intérêt.

À la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui s'est tenue en 2002, et dans le rapport à l'examen, il a été reconnu qu'investir dans les enfants pouvait être très rentable

en termes de retombées à long terme sur l'élimination de la pauvreté, de progrès socioéconomiques et de développement durable. À la session extraordinaire de 2002, il a été admis que les promesses de contributions qui avaient été faites au Sommet mondial pour les enfants de 1990 n'avaient pas été tenues. Voilà pourquoi tout un chapitre du plan d'action adopté à la session extraordinaire a été consacré à la mobilisation de ressources, sachant que la mise en œuvre du plan est subordonnée à l'octroi de ressources supplémentaires, aux plans national et international. Dans le plan d'action adopté à la session extraordinaire, les pays développés ont donc pris un certain nombre d'engagements concernant l'aide publique au développement (APD), la dette officielle bilatérale et l'accès aux marchés.

Dans son rapport, le Secrétaire général prend note des problèmes de financement et de la pénurie des ressources dans les sections relatives à la vaccination, à la maternité sans risque et à l'étude de la violence contre les enfants, la section intitulée « Comment aller de l'avant » ne traitant que de ce qu'il faut faire pour s'assurer que les crédits budgétaires consacrés aux enfants au niveau national soient adéquats, durables et, le cas échéant, complétés par l'assistance des donateurs. Le rapport n'engage même pas l'ensemble des pays à donner suite au Consensus de Monterrey afin d'accroître le montant des fonds alloués au développement. Il n'analyse pas non plus l'évolution enregistrée ces dernières années afin de déterminer si elle pointe dans la bonne direction.

L'objectif d'« Un monde digne des enfants » ne peut être réalisé que si la pénurie des ressources n'entravent pas les efforts. Certes, on est parvenu à enrayer la diminution des ressources de base de l'UNICEF, mais compte tenu des taux de change défavorables, les gains réels ont été très marginaux. Même les modestes besoins de la campagne « Faire reculer le paludisme » sont loin d'être remplis. Il est essentiel que les pays développés s'acquittent plus rapidement de leurs engagements relatifs à l'APD, à la dette bilatérale et à l'accès aux marchés. Les prochains rapports traitant de la suite à donner à la session extraordinaire consacrée aux enfants seront par conséquent incomplets s'ils n'abordent pas en détail la question des ressources et des engagements pris par les pays développés dans le Plan d'action.

Les efforts pour réduire la pauvreté doivent commencer par les enfants. En fait, les économistes

affirment même que l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans est l'indicateur de développement le plus sensible pour une région donnée. Le Gouvernement indien considère que le développement des enfants est une question importante et il est fermement convaincu que, en dernière analyse, le bon développement des enfants est la clef et définit les limites du développement futur de la société. L'Inde déploie donc des efforts en ce sens. La question des enfants a été placée en tête des priorités nationales, exigeant que toutes les parties concernées prennent des mesures ciblées et assorties d'un calendrier.

L'Inde a la plus grande population d'enfants au monde, avec environ 157 millions d'enfants de moins de 6 ans. Grâce au programme de Services intégrés pour le développement de l'enfant (ICDS), lancé en 1975, des services sont offerts à plus de 41 millions de bénéficiaires, dont plus de 34 millions d'enfants âgés de 0 à 6 ans et plus de 7 millions de femmes enceintes et de mères qui allaitent. Ce programme, conçu à l'origine comme une expérience sociale pilote rassemblant 33 projets dans le pays, s'est avéré un programme de développement de la petite enfance unique en son genre et peut-être même le plus vaste programme de ce type au monde, puisqu'il rassemblait en septembre 2004 plus de 5 650 projets répartis dans tout le pays. Le Gouvernement indien est déterminé à universaliser le programme ICDS afin d'assurer la couverture de tous les enfants. Des efforts sont également en cours pour, dans ce cadre, doubler l'apport nutritionnel.

Une autre initiative majeure, prenant la forme d'une mission nationale pour l'alimentation, a été lancée afin de garantir une intervention intégrée et coordonnée pour combattre la malnutrition. Sous les auspices de cette mission, le Gouvernement fournit une assistance à un projet pilote couvrant 51 districts et permettant de distribuer des céréales alimentaires aux familles qui compte des adolescentes souffrant de malnutrition, des femmes enceintes ou des mères qui allaitent. Le programme est spécifiquement conçu pour les groupes désavantagés et à faibles revenus dans le but de réduire véritablement les disparités. L'ICDS s'est avéré un programme d'extension de services très puissant dans nos efforts pour atteindre les principaux objectifs nationaux en matière d'alimentation, de santé et d'éducation, tels qu'énoncés dans notre plan national d'action pour l'enfance.

L'éducation est reconnue comme étant une composante essentielle du développement des enfants. La 68^e loi d'amendement de notre Constitution, qui a été promulguée le 13 décembre 2002, a fait de l'éducation gratuite et obligatoire un droit fondamental de tous les enfants âgés de 6 à 14 ans. La *Sarva Shiksha Abhiyan* ou Campagne en faveur de l'éducation pour tous est le programme national mis en place par le Gouvernement indien pour parvenir à l'universalisation de l'éducation primaire, objectif qu'il est tenu d'atteindre en vertu du 68^e amendement.

En dépit de l'énormité des défis qui sont les nôtres, les résultats obtenus par l'Inde concernant les indicateurs relatifs aux enfants ces 10 dernières années ont été positifs. Par exemple, le taux de mortalité infantile est passé de 146 pour 1 000 naissances vivantes en 1960 à 80 pour 1 000 en 1990 et à 70 pour 1 000 en 2000. La prévalence de la malnutrition, sévère ou modérée, chez les enfants a baissé régulièrement entre 1974 et 2000. Le taux de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire est passé de 38 % en 1951 à 80 % en 2000. L'accès à l'eau potable s'est nettement amélioré, passant de 68 % en 1990 à 78 % en 2000. Le pays a réussi à éradiquer les maladies liées aux carences alimentaires, tels que le béribéri, la pellagre et le scorbut.

L'attachement de l'Inde aux droits des enfants est un phénomène de civilisation et il est consacré dans notre Constitution. L'Inde dispose de l'un des régimes juridiques de protection des enfants les plus complets. La Constitution indienne, qui a été adoptée en 1950, se fonde pour une large mesure sur plusieurs principes contenus dans la Convention sur les droits de l'enfant. Nos politiques nationales ont enregistré des progrès rapides depuis l'indépendance et nous nous sommes efforcés d'offrir un maximum de programmes d'extension de services destinés aux enfants. Nous sommes conscients qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir mais nous sommes déterminés à garantir les droits, la protection et le développement complet de tous les enfants de notre pays sans exception.

Nous pensons que la concrétisation des droits des enfants ne peut pas naître de la seule action des gouvernements. Si ces derniers doivent impérativement prendre des mesures pour instituer un cadre juridique et un environnement politique propices et pour élaborer et mettre en œuvre de vastes programmes nationaux, la sensibilisation et l'information du public sont tout

aussi indispensables afin de faire évoluer les comportements. Ces changements ne peuvent résulter que d'un partenariat complémentaire et dynamique entre les organisations non gouvernementales, les militants et les travailleurs sociaux, au niveau local sur le terrain, notamment la société civile. Un cadre de coopération internationale favorable, ainsi que le reconnaît la Convention, est également essentiel pour permettre aux États ayant des ressources limitées d'atteindre leurs objectifs et leurs aspirations. Dans ce contexte, nous voudrions saluer notre partenariat extrêmement productif avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

M. Baduri (Érythrée) (*parle en anglais*) : La délégation de l'État d'Érythrée voudrait remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, contenu dans le document A/59/274.

Le rapport note les progrès accomplis et les obstacles rencontrés par les États dans la formulation et le renforcement des plans nationaux d'action destinés à leur permettre de concrétiser les engagements pris lors de la session extraordinaire. Pourtant, il indique aussi clairement qu'aucun résultat notable n'a été obtenu au cours des deux années écoulées depuis la session extraordinaire. Il en ressort aussi que les États en développement sont confrontés à d'importants problèmes de mise en œuvre en raison de la pénurie de ressources dont ils souffrent et de l'insuffisance de l'aide extérieure promise mais non concrétisée, que les États développés s'étaient pourtant engagés à fournir lors du sommet.

Le Gouvernement érythréen a pris très au sérieux ses engagements visant à atteindre les quatre objectifs identifiés par la session extraordinaire et devant être incorporés aux plans nationaux d'action. Il convient de noter que, bien avant la tenue de la session extraordinaire, notre gouvernement avait accordé la plus haute priorité à cette question et avait lancé des programmes spéciaux pour promouvoir et protéger les droits des enfants en s'appuyant sur la politique macroéconomique du pays adoptée en 1996. Ces programmes ont été administrés et supervisés par les institutions gouvernementales et par l'Union nationale des femmes érythréennes. Les quatre objectifs de la session extraordinaire ont donc été utiles pour compléter ceux figurant déjà dans nos programmes nationaux. En conséquence, de nouveaux programmes

ont été lancés pour inclure les dispositions de la Convention sur les droits de l'enfant et la Déclaration du sommet intitulée « Un monde digne des enfants ». En outre, actuellement la promotion et la protection des enfants sont assurées par des programmes gérés par le Ministère du travail et du bien-être social et par le Programme intégré érythréen pour le développement de la petite enfance, qui est administré et supervisé par le Ministère de l'éducation.

La politique et les orientations générales de l'Érythrée concernant les enfants comprennent, entre autres, l'adoption de lois visant à protéger les droits de l'enfant; le renforcement de la cellule familiale, qui est considérée comme la principale source de confort émotionnel et matériel des enfants; l'élaboration de programmes de prévention et de réhabilitation destinés à améliorer les conditions de vie des enfants et à alléger leurs souffrances, en particulier les enfants qui ont été traumatisés ou abandonnés; et la promotion de programmes de développement intégrés.

À ce titre, le Ministère du travail et du bien-être social a pris des mesures appropriées pour ce qui est, notamment, de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. À cette fin, il a organisé de nombreux ateliers de sensibilisation. Ce programme, qui se poursuit aux niveaux régional et sous-régional dans l'ensemble du pays, est axé tout particulièrement sur les dirigeants de la société civile et les notables communautaires, ainsi que sur les chefs religieux et les enseignants. Le Ministère a également traduit les articles de la Convention dans six des langues de l'Érythrée et diffusé ces traductions par l'intermédiaire des médias. Il a également soumis un rapport de pays détaillé et actualisé sur l'application de la Convention.

S'agissant de l'assistance aux orphelins, il y a eu, en 1993 et 1999, des enquêtes nationales sur les enfants devenus orphelins, qui ont donné lieu à des mesures visant à réunifier 47 000 orphelins avec d'autres membres de leurs familles, c'est-à-dire des parents proches, notamment des frères, des sœurs, des oncles et des tantes d'âge adulte. Ces mesures ont été accompagnées de l'allocation de ressources d'un montant d'environ 12 millions de dollars, destinées à aider les orphelins et à établir des systèmes communautaires d'entraide et des centres institutionnels de soins. En outre, lorsque les circonstances s'y prêtent, les familles érythréennes et étrangères font des arrangements pour faciliter les adoptions.

Pour ce qui est de l'aide aux enfants qui ont le VIH/sida, pandémie devenue une menace pour les enfants alors que le nombre de victimes ne cesse, chaque jour, d'augmenter en dépit de contrôles rigoureux, le Gouvernement a, à ce jour, identifié quelques enfants atteints du VIH/sida, notamment environ 1 750 orphelins, et il les aide à payer leurs frais médicaux et à assurer leurs dépenses quotidiennes.

S'agissant de l'appui aux enfants des rues et aux jeunes professionnels du sexe, le Gouvernement a établi un système de réinsertion dans les familles et mis au point un système de formation professionnelle et un système d'embauche dans des activités rémunératrices. À ce titre, plus de

Mille cinq cent familles d'enfants des rues et d'enfants qui travaillent ont reçu une assistance sous forme de projets générateurs de revenus. Plus de 800 enfants des rues et enfants qui travaillent ont été inscrits dans des centres de formation professionnelle et ont pu, par la suite, trouver un emploi. Et grâce à des services de conseil, 56 enfants ont été réhabilités, et après avoir reçu une formation dans la restauration, l'informatique de base et la conduite automobile, ils ont trouvé un emploi.

Le programme érythréen intégré de développement de la petite enfance s'attache principalement à aider les enfants âgés de moins de 6 ans, mais il s'est intéressé également aux enfants du primaire et même aux enfants pris dans des situations anormales, notamment les guerres. La mission déclarée du programme est d'améliorer la santé et le régime alimentaire des enfants, de leur donner dès leur plus jeune âge des possibilités d'apprendre et de leur proposer un meilleur enseignement élémentaire, d'assurer une assistance psychologique aux enfants se trouvant dans des conditions anormales, notamment les guerres, et, le cas échéant, de modifier des comportements traditionnels et locaux négatifs vis-à-vis des enfants, en particulier des filles.

Le programme a pour objectifs d'établir des centres éducatifs; de former des enseignants et des auxiliaires sanitaires; de préparer du matériel pédagogique; d'organiser des ateliers et, par le biais des médias, des programmes éducatifs pour adultes ayant trait aux médicaments, à la nutrition, à l'utilisation de sels de réhydratation par voie orale, à l'hygiène et aux effets de la circoncision sur les

enfants; et d'assurer l'approvisionnement en eau potable. Les objectifs portent également sur la prestation de soins de santé, notamment de services de santé en milieux scolaires, et sur l'amélioration de la nutrition de l'enfant et de la mère.

Ces programmes ont enregistré des succès considérables, améliorant l'accès aux services de santé, réduisant la mortalité infantile et juvénile, fournissant une eau potable saine, réduisant le nombre de maladies infantiles pour lesquelles existent des vaccins et élargissant les soins de santé et l'infrastructure scolaire de la maternelle et du primaire. Mais il reste encore beaucoup à faire. Le nombre d'écoles se multiplie. La qualité de l'enseignement et l'environnement scolaire se sont améliorés. Néanmoins, la demande en écoles maternelles et en écoles primaires ne cesse de croître. Un plus grand nombre d'enfants ont accès à de l'eau potable, mais plus nombreux encore sont ceux qui devraient bénéficier de ce besoin fondamental.

Des jeunes enfants, en particulier des filles, continuent de travailler, tout spécialement à des tâches domestiques ou à domicile. Le trafic des enfants est insignifiant, mais il n'a pas été éliminé. Les enfants des rues, exposés aux sévices et à la violence, reçoivent des soins et de l'aide, mais pas suffisamment. Les victimes de la guerre, en particulier ceux qui sont handicapés par des mines terrestres ou des engins non explosés, ont reçu de l'aide, mais pas suffisamment.

Le Gouvernement érythréen se préoccupe vivement des intérêts de ses citoyens et reconnaît sa responsabilité à leur égard. Il a promulgué les lois et créé les mécanismes nécessaires pour faire face aux problèmes exacerbés par une guerre meurtrière récente livrée pour défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. Pourtant, il ne dispose pas de toutes les ressources nécessaires pour en venir à bout.

M. Ashiru (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général de son rapport, publié sous la cote A/59/274, sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et soumis en application des réponses aux résolutions 58/157 et 58/282. Nous tenons également à reconnaître les efforts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en faveur des enfants.

Le rapport dont nous sommes saisis donne une mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre

du document final de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Au titre de la Déclaration et du Plan d'action, nous nous sommes engagés à réaliser, dans des délais précis, des objectifs en faveur des enfants et des jeunes. Nous avons convenu, en particulier, de nous intéresser principalement à quatre domaines clefs : promotion d'une vie saine, prestation d'un enseignement de qualité, protection des enfants contre les sévices, l'exploitation et la violence, et lutte contre le VIH/sida. Le programme convenu en faveur des enfants renforce vigoureusement la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Je tiens à réaffirmer que des plans sont actuellement en cours de réalisation au Nigéria en vue d'incorporer ces engagements dans les politiques nationales en faveur des enfants et de les concrétiser.

Le Nigéria juge essentiel pour le développement des États Membres de réaliser les objectifs visant à instaurer un monde digne des enfants. Le Gouvernement nigérian continue de faire fond sur les acquis qu'il a réalisés dans divers domaines de développement de l'enfant, notamment la promulgation de lois relatives à l'interdiction du mariage à un jeune âge et le maintien des filles à l'école. Ces efforts ont donné des résultats modestes dans le domaine de l'éducation, en particulier pour ce qui est du nombre de filles inscrites à l'école primaire. Dans le domaine de la santé de l'enfant par exemple, la couverture vaccinale s'est énormément améliorée. Le Gouvernement poursuit également ses efforts face à la pandémie de VIH/sida et à d'autres maladies pouvant être prévenues qui touchent essentiellement des enfants. Pour lutter contre ce fléau, le Gouvernement nigérian, de concert avec d'autres pays d'Afrique, reste engagé dans la lutte contre la pandémie de VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et les maladies connexes.

Pour sa part, le Nigéria a créé en toute priorité l'Institut scientifique national pour la recherche sur le VIH/sida. En outre, des programmes supplémentaires sont en place pour renforcer les programmes de sensibilisation du public en matière de prévention et de traitement de ces maladies. À cet égard, le Gouvernement nigérian se félicite de l'issue de la Conférence internationale sur le sida qui a récemment eu lieu à Bangkok. Nous reconnaissons les efforts collectifs déployés par les organismes des Nations Unies et par toutes les parties prenantes en vue d'arrêter la propagation de cette maladie dans le monde.

Le Gouvernement a en outre adopté une démarche régionale dans son programme d'immunisation contre la polio. Par conséquent, en coopération avec six États voisins où cette maladie a réapparu, des programmes d'immunisation continuent d'être lancés de façon simultanée dans les pays touchés pour garantir une efficacité maximale.

Preuve de notre détermination à concrétiser les engagements pris aux sessions extraordinaires, nous avons ouvert d'autres filières pour en faciliter et élargir la diffusion. Entre autres stratégies, le Bureau d'information sur les droits de l'enfant a été créé, un parlement des enfants a été créé, la célébration annuelle d'événements tels que la Journée de l'enfant et la Journée de l'enfant africain a été instituée et un centre régional de surveillance a été créé au Nigéria par le Réseau africain pour la prévention et la protection contre l'abus et la négligence de l'enfant, pour surveiller les violations des droits des enfants.

Le Gouvernement nigérian a également mis en place des politiques et des programmes visant à lutter contre la faim, surtout quand elle touche des enfants. Le but est d'assurer la sécurité alimentaire des enfants et celle de la population. Une large gamme d'initiatives sont mises en œuvre à cet effet.

Afin de faciliter ce processus, des efforts sont également déployés pour éliminer la pauvreté à la base, notamment grâce au programme d'ajustement de la pauvreté, qui vise à réduire la pauvreté au niveau rural dans le cadre du programme de réduction de la pauvreté du Gouvernement. En outre, le Gouvernement fédéral a rendu l'enseignement primaire gratuit et obligatoire dans le cadre du programme d'éducation de base universel.

Il est regrettable de constater qu'il y a de plus en plus fréquemment de cas de trafic d'enfants, notamment dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, nous demeurons résolus à nous attaquer à ce problème au Nigéria. À cet égard, le Gouvernement a adopté une loi interdisant le trafic d'êtres humains. Entre autres, cette loi prévoit un moyen de communication efficace pour la diffusion rapide de l'information sur ce crime. Cette loi interdit également le travail forcé et toutes autres formes de maltraitance des enfants.

Ma délégation est profondément préoccupée par l'enrôlement d'enfants dans les conflits armés. Il n'est dès lors pas surprenant de voir que dans les zones de

conflit les plus récentes en Afrique, les enfants non seulement sont devenus la cible de la violence, mais, pire encore, ont été transformés en acteurs de la violence. Cela pose un grave problème à l'Afrique et à la communauté internationale. Nous demandons donc de renforcer les efforts et la coopération sur le plan international pour mettre un terme à cette tendance et protéger les enfants contre le fléau de la guerre et de l'exploitation sexuelle. Pour cette raison, il faut que les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion soient suffisamment globaux pour inclure la réinsertion des enfants qui ont été impliqués dans des conflits. Ainsi, les enfants n'auront plus à subir l'humiliation et les atrocités de la guerre, qu'ils soient auteurs ou cibles de la violence.

Nous sommes également préoccupés par les effets sur les enfants des maladies telles que le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies de l'enfance. Malheureusement, malgré les efforts collectifs consentis en vue de contrôler ces fléaux, ceux-ci continuent de tuer de nombreux enfants et adultes en Afrique. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, 15 millions d'enfants de moins de 18 ans dans le monde ont perdu un de leurs parents à cause du sida. La majorité des victimes du sida se trouvent en Afrique subsaharienne. D'après ce rapport, il est estimé que d'ici à l'an 2010, plus de 18 millions d'enfants en Afrique subsaharienne auront perdu leurs parents à cause du sida. Cela fait peser beaucoup de responsabilités sur les enfants et leurs familles réduites. C'est une évolution effrayante à laquelle la communauté internationale doit mettre un terme.

Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général déclare, dans son rapport, que trois quarts des enfants du monde sont systématiquement vaccinés, ce qui permet d'éviter la mort de quelque 2,5 millions d'entre eux chaque année. À cet égard, nous souhaitons une fois de plus reconnaître les efforts que déploient l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Nous regrettons toutefois de lire dans le rapport que 1,4 million d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année de maladies qui auraient pu être prévenues. Le rapport déclare également que quelque 30 000 jeunes meurent chaque jour de causes qui pourraient être évitées. Si cette tendance se poursuit, l'objectif consistant à réduire d'ici à 2015 la mortalité infantile et des moins de 5 ans, énoncé dans la Déclaration du Millénaire, est déjà un lourd programme pour les pays africains.

À notre avis, les problèmes que nous nous sommes engagés à régler sont manifestement liés au développement. Ils ne peuvent donc être résolus de façon efficace que si la communauté internationale est véritablement déterminée à fournir les ressources nécessaires. Entre autres principaux obstacles à la réalisation des objectifs de la session extraordinaire par les pays en développement, figurent le manque de ressources, le fardeau de la dette et la baisse des fonds traditionnellement alloués à la mise en œuvre de programmes précis. De même, l'inégalité croissante due à la mondialisation, qui met les pays en développement dans l'incapacité d'assurer le service de leurs dettes, est un obstacle supplémentaire. Les maigres revenus des pays en développement ployant sous le fardeau de la dette sont affectés au service d'une dette toujours croissante. Cela ne laisse aux pays guère de moyens pour fournir à la population une infrastructure de base – notamment des écoles, des services de santé, des routes et de l'eau potable.

Nous pensons que le poids excessif de la dette des pays en développement a exacerbé la pauvreté, le sous-développement et le chômage dans les pays en développement. Il s'ensuit une diminution de la capacité des salariés, dans les schémas familiaux traditionnels, à fournir à leur famille un appui mutuel et à subvenir à ses besoins. Il en résulte en général que les enfants, dans de telles circonstances, deviennent vulnérables à la maltraitance, à la violence et à l'exploitation. Néanmoins, l'on peut s'attaquer à ce problème, dans un premier temps, en renforçant l'institution de la famille comme unité de base de la société. À cet égard, nous devons nous rappeler que de forts liens familiaux, entre autres, créent l'environnement nécessaire pour protéger les enfants contre les nombreuses menaces et pressions auxquels ils sont confrontés.

Enfin, nous lançons en appel en faveur d'une aide publique au développement accrue en faveur des pays en développement, notamment les pays africains, pour leur permettre de mettre en œuvre les programmes nécessaires pour lutter contre le VIH/sida. En outre, il faut d'urgence que la communauté internationale, en particulier les institutions de Bretton Woods, se penchent sur le problème de la dette des pays en développement. À l'évidence, toute société qui néglige le bien-être de ses enfants met son avenir en danger. Afin de garantir à nos enfants un avenir prometteur, nous devons donc rétablir des valeurs familiales

traditionnelles acceptables pour empêcher le monde de sombrer dans l'anarchie, la haine et la violence. Par conséquent, nous lançons un appel à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale pour qu'elles œuvrent de concert en faveur de la paix, de la justice et du développement dans le monde, de sorte à ce que nous puissions léguer à nos enfants l'espoir de réaliser leurs rêves et leur potentiel.

M. Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit d'emblée permis d'exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport complet (A/59/274) sur la suite à donner aux textes issus de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et sur les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris dans son Plan d'action, intitulé « Un monde digne des enfants ».

Comme l'indique le rapport, différents pays se sont employés à intégrer dans leurs stratégies nationales les engagements pris durant la session extraordinaire. Étant donné que deux ans seulement se sont écoulés depuis la tenue de cette session extraordinaire, nous devons redoubler d'efforts en vue de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés à cette session.

Ces dernières années, il est de plus en plus question de la direction que nous devons prendre, en tant que communauté internationale, s'agissant du bien-être et de la survie des enfants. À cet égard, à diverses occasions, et notamment lors du Sommet du Millénaire, ici à New York, la communauté internationale a clairement fait savoir qu'il existe un lien direct entre la survie et le développement des enfants et des femmes et ceux de leur société. En effet, bon nombre des objectifs principaux envisagés lors du Sommet du Millénaire concernaient la santé et le bien-être des enfants et des femmes. Les Objectifs du Millénaire pour le développement indiquent clairement que le bien-être individuel est une condition sine qua non du développement économique et social.

Malgré les efforts accrus et les progrès relatifs réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les engagements pris lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants, la situation des enfants dans la majeure partie du monde ne s'est guère améliorée. Des millions d'enfants vivent encore dans la pauvreté, n'ont aucun accès à l'éducation, sont contraints de

travailler dans des conditions qui les exposent à l'exploitation et la maltraitance, et continuent de connaître les pires formes de travail des enfants, ainsi que d'autres formes d'exploitation, telles que la traite, la prostitution, la pornographie, les abus sexuels et le harcèlement.

Il est triste de lire, dans le rapport annuel 2003 de l'UNICEF, que 1,2 millions d'enfants tombent entre les mains de trafiquants chaque année, et sont soumis à la plus grave des atteintes aux droits de l'homme, en plus d'être privés de leur droit de grandir dans un environnement familial. En outre, les enfants qui font l'objet de la traite d'êtres humains sont confrontés à toute une série de dangers, y compris la violence et les sévices sexuels. Les sévices sexuels à l'encontre des enfants constituent une difficulté immense et un problème de santé publique dans de nombreuses régions du monde. Environ 1 million d'enfants, principalement des filles mais aussi un nombre significatif de garçons, sont exploités chaque année dans l'industrie du sexe, dont le chiffre d'affaires s'élève à plusieurs milliards de dollars. Les sévices sexuels infligés aux enfants sont un problème très répandu qui affecte des individus de tous les milieux.

La réalité sur le terrain montre qu'environ 246 millions d'enfants sont soumis à un travail qui constitue de l'exploitation. Il est également estimé que 100 millions d'enfants de par le monde souffrent de handicaps, dont un grand nombre ont été provoqués par des conflits armés et la violence politique. On refuse à ces enfants l'accès à l'éducation, à une vie de famille, à des soins de santé adéquats et aux activités normales dont tous les enfants ont le droit de profiter. De plus, dans bien des cas, ces enfants sont plus vulnérables et risquent davantage d'être maltraités et négligés par les adultes qui s'occupent d'eux. Toutes ces dures constatations nous avertissent que le monde est encore loin d'être un lieu digne des enfants et qu'il reste encore beaucoup à faire avant que la communauté internationale puisse affirmer avoir atteint ses objectifs dans ce domaine.

La Convention relative aux droits de l'enfant reconnaît que, pour un développement harmonieux et complet de sa personnalité, un enfant doit grandir dans un environnement familial et dans une atmosphère de bonheur, d'amour et de compréhension. Les enfants qui ont été privés de la protection d'une famille risquent particulièrement d'être les victimes des pires mauvais traitements et sévices. Le rôle des parents ou des

tuteurs et leur responsabilité vis-à-vis des enfants dont ils ont la charge sont également des facteurs importants pour permettre une croissance sans heurts, normale et positive des enfants. La protection et la promotion des droits des enfants commencent indiscutablement dans les foyers. Pour assurer un environnement naturel, sain et affectueux permettant la croissance et le bien-être des enfants, l'institution de la famille doit être appuyée et renforcée dans toutes les sociétés.

La République islamique d'Iran, qui est résolument attachée au bien-être des enfants, a mis l'accent sur plusieurs domaines y afférents. En tant que partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, mon gouvernement s'est sérieusement consacré à la mise en œuvre réelle des objectifs énoncés dans cette Convention. Par conséquent, une grande partie de notre budget national a été affecté à différents volets des affaires sociales, dont l'éducation, la santé, la nutrition, la sécurité sociale, la réhabilitation, l'éducation physique, le développement des compétences et la recherche. De toute évidence, ce sont ces domaines qui affectent directement la survie et le bien-être des enfants. De plus, une attention particulière a été accordée à des programmes destinés aux régions les moins développées du pays.

Des mesures ont également été prises pour corriger les règles de procédure régissant la délinquance juvénile, en vue de faire correspondre notre système judiciaire aux règles et normes internationales, en particulier celles prévues par la Convention relative aux droits de l'enfant. Ainsi, des tribunaux spéciaux pour enfants ont été établis pour les délits dont les auteurs ont moins de 18 ans. Afin de sensibiliser l'opinion publique aux droits des enfants dans différents secteurs de la société, un certain nombre d'ateliers de formation ont été organisés dans plusieurs régions du pays, en collaboration avec le bureau de l'UNICEF à Téhéran. En outre, l'administration pénitentiaire a construit et inauguré des centres de réhabilitation dans plusieurs provinces, pour recevoir les enfants ayant été jugés par les tribunaux juvéniles spéciaux. Par conséquent, toutes les autorités provinciales compétentes ont désormais l'obligation de transférer leurs prisonniers de moins de 18 ans dans les centres de réhabilitation nouvellement construits. Nous espérons que ces mesures permettront une réalisation plus efficace des tâches inscrites dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

Avant de terminer, j'aimerais réaffirmer notre conviction que les délibérations actuelles sur le suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants nous fournissent une occasion importante de nous rappeler notre responsabilité collective de garantir les droits des enfants et réitérer notre engagement en faveur de ces droits fondamentaux. Nous sommes prêts à coopérer avec tous les organes de l'Organisation mondiale, en particulier avec l'UNICEF, pour renforcer le processus de suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants et améliorer le mécanisme de surveillance, afin de garantir la réalisation des objectifs énoncés dans les récents documents importants et donner naissance à un monde digne des enfants. La République islamique d'Iran s'engage fermement à appuyer les efforts en ce sens et attend avec intérêt la séance plénière commémorative prévue pour 2007.

M^{me} Davtyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, remercier le Secrétaire général pour le rapport complet et riche en informations (A/59/274) qu'il a soumis au titre du point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis.

En 2002 la session extraordinaire consacrée aux enfants a renouvelé et renforcé l'engagement mondial en faveur de la cause des enfants. La communauté internationale s'est engagée à bâtir « Un monde digne des enfants » en assurant la promotion d'une existence plus saine, en offrant un enseignement de qualité, en luttant contre le VIH/sida et en protégeant les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre régionale du plan d'action « Un monde digne des enfants », la deuxième Conférence intergouvernementale sur les enfants en Europe et en Asie centrale a eu lieu à Sarajevo en mai 2004. L'Arménie y a participé d'une manière active et constructive, en apportant une attention particulière aux questions de l'investissement pour les enfants, de l'adaptation des villes aux besoins des enfants et de la violence contre les enfants.

L'une des responsabilités premières des Gouvernements nationaux est de relever le défi qui est de garantir aux enfants le droit de grandir dans des conditions de santé, de paix et de dignité. En Arménie, malgré les difficultés découlant de la transition politique et socioéconomique, aggravée par l'afflux de

réfugiés et les blocus, les problèmes des enfants, leur bien-être et leur protection, ont été l'objet d'une attention constante de la part de notre gouvernement et de notre société. En 2004, le Gouvernement arménien a adopté un Plan national d'action pour la protection des droits de l'enfant pour la période allant de 2004 à 2015. Ce Plan national d'action lance une politique globale et instaure des mécanismes aidant à identifier les problèmes existants et à élaborer des projets destinés aux enfants, qui seront mis en œuvre par des acteurs étatiques et non étatiques aux responsabilités clairement définies. Ce Plan national d'action est aussi lié au programme stratégique de réduction de la pauvreté qui, à son tour, met l'accent sur l'assistance sociale aux enfants.

Il est essentiel de développer une coopération internationale et de mettre en place des partenariats efficaces avec toutes les parties prenantes pour faire progresser notre action en faveur des enfants à la fois au niveau national et sur le plan international. Ma délégation tient à exprimer sa plus sincère gratitude aux institutions internationales concernées, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ainsi qu'aux Gouvernements donateurs et aux autres organisations non gouvernementales, pour leur assistance soutenue et leur appui à nos efforts nationaux pour améliorer la vie des enfants en Arménie.

Nous sommes heureux de noter les résultats positifs obtenus grâce à ces efforts conjoints dans les quatre secteurs principaux identifiés dans le texte issu de la session extraordinaire de 2002. En particulier, il y a eu, au cours des dernières années, des progrès significatifs dans le secteur de la santé. Avec l'appui de l'UNICEF, l'Arménie a maintenu un taux élevé de vaccination et, en 2002, la poliomyélite a été officiellement éradiquée. Par des efforts conjoints, nous avons réussi à réduire la mortalité infantile et à approcher l'iodation universelle, avec un taux actuel de 84 %.

Dans le secteur de l'éducation, nous avons, avec l'appui de l'UNICEF, intégré l'acquisition des savoir-faire indispensables à la vie au programme d'études de l'école primaire. En ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida, nous avons lancé le programme national de prévention du VIH/sida qui vise, entre autres, à prévenir la transmission mère-enfant et sa diffusion parmi les jeunes. Nous avons entrepris des mesures concernant en particulier les groupes d'enfants les plus

vulnérables. Nous avons présenté des réformes de la protection sociale de l'enfant, y compris une législation nationale sur les enfants privés de soins parentaux et la justice pour mineurs. Nous avons également mis en place d'autres modèles à base communautaire pour les enfants handicapés et les enfants en danger.

En juin, le Conseil exécutif de l'UNICEF a approuvé le document de programme national de l'Arménie pour 2005-2009, qui se concentrera en grande partie sur les questions de santé, de développement du jeune enfant et de protection de l'enfant. Il est très important que le programme accorde une importance particulière et essaie de résoudre les problèmes des groupes les plus défavorisés socialement, en particulier des enfants réfugiés et des enfants handicapés. Nous attendons avec intérêt de continuer notre coopération fructueuse avec l'UNICEF et la mise en œuvre effective du programme.

Je voudrais me référer en particulier à la question de la protection des enfants. La violence à l'encontre des enfants et leur exploitation sont des phénomènes inacceptables et honteux que la communauté internationale doit faire tout son possible pour éradiquer. Le trafic d'enfants constitue l'une des pires formes de ce type de violence. Pour lutter contre ce nouveau fléau, le Gouvernement a approuvé un plan d'action national pour la prévention du trafic des personnes pour la période de 2004-2006, qui prête une attention particulière à la question du trafic des enfants. L'Arménie a signé le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. L'Arménie est également signataire des deux Protocoles facultatifs à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et l'implication d'enfants dans les conflits armés. Le processus de ratification des deux instruments est en cours.

Dans le contexte de nos efforts mondiaux de lutte contre la violence à l'encontre des enfants, l'Arménie se félicite du travail accompli par l'expert indépendant, M. Pinheiro, et attend avec intérêt l'étude de l'ONU sur cette importante question. Nous pensons que l'examen complet des causes et de la nature de la violence à l'encontre des enfants nous fournira une

meilleure compréhension de la façon dont nous devons lutter contre ce mal et contribuera à l'élaboration de politiques nationales et internationales plus efficaces pour contrer et prévenir ce fléau.

En 2005, la communauté internationale fera le bilan des progrès accomplis dans l'application de l'agenda du développement mondial, et notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les liens entre l'agenda d'« Un monde digne des enfants » et la Déclaration du Millénaire sont évidents. Garantir les droits et le bien-être des enfants d'aujourd'hui et les élever pour en faire une génération en bonne santé, instruite et socialement compétente est un préalable à la paix, à la sécurité, et à la prospérité demain. Il est donc important d'utiliser entièrement le potentiel d'« Un monde digne des enfants » pour réaliser les objectifs primordiaux que sont l'élimination de la pauvreté et le développement soutenable.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Arménie se tient prête à continuer ses efforts vers ces objectifs.

Le Président : Conformément à la résolution 49/2 du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Barnes (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) accorde la plus grande importance à la session extraordinaire sur les enfants et à ses résultats. Les enfants et les jeunes de par le monde sont les clefs de notre futur. Nous croyons au rôle important que le système des Nations Unies peut jouer en préservant les intérêts des enfants où qu'ils soient. Je suis fier, en tant que Vice-Président de la FICR et Président de la Croix-Rouge canadienne, d'avoir cette occasion de faire passer notre message auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis d'autant plus fier que cette séance fait suite à une communication de la FICR devant la Commission des Nations Unies sur des droits de l'homme, qui a été faite par ma collègue, Judy Fairholm, coordonnatrice du programme de la Croix-Rouge canadienne sur la violence et l'exploitation sexuelle des enfants, connu sous le nom de RespectEd.

Notre message est clair. Il commence et finit avec la violence inutile à l'encontre des jeunes. La dure réalité est que, dans beaucoup de pays, les droits des

enfants sont régulièrement bafoués. Nos enfants vivent maintenant dans un monde où la violence est monnaie courante, et où elle est considérée comme un processus normal de résolution des problèmes, un monde où les abus que sont le crime, le trafic des humains, la prostitution, l'ignorance et la pauvreté sont régulièrement condamnés, mais cela sans qu'une véritable mesure quelconque soit prise pour y faire face.

Les effets dramatiques et catastrophiques de la pandémie du VIH/sida sur les enfants sont sous-estimés et négligés par un certain nombre de gouvernements, les médias et beaucoup d'organisations concernées. Ces effets ont été identifiés depuis quelque temps, mais de nombreux gouvernements doivent encore inclure cette dimension dans leurs politiques nationales.

Au mois de septembre, les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Afrique ont tenu leur sixième conférence panafricaine à Alger. À cette réunion, on a relevé que le nombre d'enfants ayant perdu leurs parents à cause du VIH/sida continue de croître. On prévoit que ce nombre atteindra 18 millions d'ici à l'année 2010. Les objectifs principaux énoncés dans le plan d'action adopté à cette conférence sont d'une importance fondamentale. Les objectifs les plus importants dans ce contexte sont les suivants : premièrement, il faut une détermination sérieuse des gouvernements de combattre l'opprobre stigmatisation et la discrimination liés au VIH/sida à l'encontre des orphelins; deuxièmement, il est important de s'engager à combattre la pandémie par le biais de l'éducation; troisièmement, il faut s'engager à apporter un soutien psychosocial aux enfants, aux familles et aux communautés affectés.

Il reste encore de nombreux pays et organisations qui n'ont pas encore mis en place des politiques spéciales pour satisfaire aux besoins propres de ces enfants. La FICR croit fermement que des politiques devraient être mises en place pour aider les orphelins du VIH/sida et leur permettre d'être productifs et de contribuer à la société. Ce n'est que grâce à une approche basée sur des politiques que les pays réussiront à se dégager avec succès de la dévastation provoquée par le VIH/sida.

Notre déclaration est un appel à plus d'action et de soutien au rôle que jouent nos sociétés nationales en tant qu'auxiliaires de leurs gouvernements. À cet égard, nous voudrions saisir cette occasion pour

remercier les gouvernements et les donateurs qui ont reconnu les efforts spéciaux déployés par nos programmes d'aide aux enfants. Un exemple en est un programme, situé en Afrique du Sud, financé par les Gouvernements irlandais, suédois et hollandais. Ce programme vise à améliorer la vie des personnes atteintes du VIH/sida et des orphelins affectés par le VIH/sida. Un autre exemple en est un programme géré par la Croix-Rouge du Zimbabwe. Il s'intitule « Formation à la vie » et accorde une attention particulière à la formation des enfants chefs de famille.

Il est important que nous tirions des leçons de la façon dont ces communautés résistantes surmontent ces défis, même lorsqu'elles sont dans les situations les plus difficiles et apparemment les plus insurmontables. Les leçons tirées de telles situations peuvent être appliquées ailleurs, même dans des situations moins dramatiques. Apprendre est synonyme de partager, et c'est là l'une des contributions que notre réseau peut apporter. Nous avons un champ d'action qui couvre de larges secteurs et de nombreux niveaux, qui s'étend de notre activité auprès de cette Assemblée générale jusqu'à nos postes de terrain les plus éloignés.

C'est pourquoi, à la Croix-Rouge canadienne, nous sommes aussi attachés à travailler par l'entremise de la FICR et de notre réseau afin de partager les leçons que nous avons apprises avec d'autres, et aussi de tirer bénéfice de leurs expériences. Notre programme de lutte contre la violence et de prévention de l'exploitation des enfants, RespectEd, est un programme que nous estimons important sur le plan de l'information que nous pouvons partager. Nous croyons en l'objectif commun : la création d'un monde « digne des enfants ».

Nous invitons tous les États parties à la Convention sur les droits de l'enfant à se conformer aux principes définis dans la Convention. Nous pensons qu'elle est l'un des traités les plus efficaces et les plus responsables. Ses objectifs auront de nobles conséquences, et conduiront à la promotion des principes définis durant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.

Notre autre message est que nous devrions tous essayer de plus en plus d'intégrer les enfants dans la conception et l'application des programmes et des politiques qui les concernent le plus. C'est un sujet que nous estimons digne d'intérêt, et que nous incluons dans notre travail. Nous attendons avec intérêt de

travailler dans ce sens avec l'ONU, et les autres organes et organisations pertinents.

La FICR analyse actuellement nos relations avec les autres organisations internationales, en donnant la priorité à celles qui sont structurées de manière à encourager la coopération entre leurs organisations au niveau national et nos sociétés nationales. Telle est notre relation avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), notre partenaire principal de grande valeur dans de nombreuses activités et particulièrement dans ce domaine. Il s'agit d'un processus important qui facilitera notre travail et la réalisation de l'Objectif 8 du Millénaire pour le développement, qui touche au renforcement des partenariats pour le développement. Nous avons également l'intention de garder les États membres pleinement informés de notre travail, dans la mesure où il peut appuyer celui qu'ils font pour soulager le sort et la souffrance des personnes vulnérables et, notamment, des enfants.

J'aimerais également saisir cette occasion pour féliciter les lauréats des prix pour l'élimination de la pauvreté chez les jeunes du Programme des Nations Unies pour le développement, à savoir, Samuel Magassosso du Mozambique, Edith Castillo Núñez du Panama, Bessie Maruia de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Mirzokhaydar Isoev du Tadjikistan et Bader Zama'rah des territoires palestiniens occupés. Leur travail montre l'attitude des jeunes gens et leur capacité à réaliser de grandes choses dans ce monde.

En 1983, John Whitehead a écrit : « Les enfants sont les messages vivants que nous envoyons vers un avenir que nous ne connaissons pas ». Cette déclaration faite il y a plus de 20 ans continue d'être un rappel poignant de l'obligation que nous avons de laisser un héritage de valeur aux générations à venir. Nous espérons que les outils qui ont été passés en revue au cours de la session extraordinaire enverront un message plus fort pour l'avenir : un message de sécurité, de stabilité et de bien-être général.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. Je donne la parole au représentant d'Israël qui souhaite exercer son droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première

intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place?

M. Shacham (Israël) (*parle en anglais*) : Il est regrettable que je sois forcé de répondre à la déclaration faite par le représentant syrien, qui a malheureusement exploité le débat d'aujourd'hui sur cette question mondiale et cruciale pour avancer un ordre du jour politique étroit et partisan. Il est curieux que le délégué syrien ait choisi d'attaquer ce qu'il appelle l'occupation israélienne une journée seulement après que le Parlement israélien, la Knesset, ait voté et approuvé le plan de désengagement, selon lequel la présence militaire et civile israélienne sera retirée de Gaza et du nord de la Cisjordanie au cours de l'année à venir. Avant le vote sur la question, le Premier Ministre Sharon a dit,

« J'appuie la création d'un État palestinien à côté de l'État d'Israël. J'ai dit à maintes reprises et publiquement que j'étais prêt à faire des compromis douloureux afin de mettre un terme à ce conflit continu et stigmatisant entre ceux qui luttent pour cette terre et que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour apporter la paix ».

Cependant, on ne peut pas en dire de même pour la Syrie – une dictature qui continue d'occuper un État voisin, une occupation dont on ne voit pas la fin. Il y a exactement une semaine, le Conseil de sécurité a noté avec préoccupation dans une déclaration de son président que les dispositions de la résolution 1559 (2004), telles le retrait de toutes les forces étrangères du Liban et le désarmement de toutes les milices, n'ont pas été remplies. Sur la question du non-respect syrien, le Secrétaire général a dit clairement dans son rapport (S/2004/777) que : « à notre connaissance, les seules forces étrangères importantes déployées au Liban au 30 septembre 2004 sont syriennes » et que « le principal groupe armé restant est le Hezbollah ».

La présence redoutable et continue du Hezbollah au Liban, sous l'œil attentif de l'occupation syrienne, n'est pas une pure coïncidence. La Syrie est connue pour son parrainage, son financement et l'asile qu'elle donne aux terroristes – en violation des règles les plus fondamentales du droit international. Elle permet au Hezbollah d'opérer sur le territoire libanais occupé par la Syrie et permet au Hamas et à d'autres groupes terroristes palestiniens de maintenir un quartier général dans sa capitale, Damas.

N'oublions pas que beaucoup d'enfants et de jeunes israéliens ont été tués par ces terroristes dans des bus, des restaurants, des fêtes privées et même au cours de célébrations religieuses, alors que des centaines d'autres ont été blessés et handicapés de manière permanente. À chaque fois, ils étaient les victimes tragiques et innocentes d'un terrorisme brutal et sans discrimination. L'orateur syrien a exprimé sa sympathie pour le sort des enfants palestiniens. Le délégué syrien peut peut-être m'expliquer pourquoi les centaines d'enfants israéliens tués ou mutilés au cours d'attentats terroristes brutaux méritent moins de sympathie et d'attention? Pourquoi la souffrance de ces victimes et de leurs familles, qui essaient de supporter leurs pertes et leur tragédie, ne mérite pas d'être mentionnée? Peut-être que la cause de ce silence est liée au fait que la Syrie a un intérêt direct dans ce meurtre gratuit?

Prenez, par exemple, Tomer Almog, âgé de 9 ans, qui a été tué avec ses grands-parents, son père et son cousin dans l'attentat suicide contre le restaurant Maxim à Haïfa, dirigé par le Jihad islamique le 4 octobre de l'année dernière. Il a été massacré avec 16 autres civils, y compris quatre enfants. Cette attaque a été programmée et orchestrée depuis le quartier général du Jihad islamique à Damas. Aviel Atash, âgé de 3 ans, a été une autre victime du terrorisme sponsorisé par la Syrie. Il faisait partie des 19 civils tués dans les bus au cours du double attentat-suicide à la bombe à Bersheba le 31 août de cette année. Il rentrait chez lui avec sa mère après être allé acheter au supermarché des fournitures pour son premier jour à l'école maternelle, le jour suivant. Seize autres enfants ont également été grièvement blessés. Ce massacre horrible a été exécuté par la branche d'Hébron du Hamas, qui reçoit directement ses instructions du commandement du Hamas à Damas.

Des millions d'enfants arabes et israéliens grandissent dans une réalité de conflits, de haine, de violence, d'incitation et d'effusions de sang. Ces enfants façonneront la nature de notre coexistence pour la prochaine génération. La mort de tout enfant – arabe ou israélien – est une terrible tragédie. Notre premier objectif est d'assurer que les enfants de notre région grandiront dans un environnement sûr et protecteur. De manière à réaliser cela, le terrorisme doit s'arrêter et ceux qui soutiennent le terrorisme, comme la Syrie, doivent rendre des comptes et ne doivent pas se voir

accorder d'immunité qui les protégerait des conséquences de leurs actions.

M. Atieh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous prie de m'excuser de prendre la parole à cette heure tardive mais j'aimerais répondre à la déclaration faite par le représentant israélien dans sa tentative de nous bernier et d'éclipser à nouveau des faits devant cette Assemblée. Nous discutons aujourd'hui de la question des enfants dans les conflits armés. Nous pensons que l'occupation est la plus haute forme de conflit armé. Je n'ai ni entendu ni lu dans les rapports émanant des territoires arabes occupés – que ce soit dans le rapport de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ou dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, ce qui inclue le Golan syrien occupé – que les forces d'occupation israéliennes apportent le bien-être et la prospérité aux enfants sous occupation israélienne. Au contraire, ces forces violent les droits des enfants, les oppriment et les privent des droits les plus fondamentaux à la vie. Dans son exposé vendredi dernier devant le Conseil de sécurité, le Secrétaire général adjoint Prendergast a déclaré que les forces d'occupation israéliennes ont tué, au cours des trois dernières années, 3 800 civils palestiniens, y compris 400 enfants. Le cas le plus récent a été le meurtre de deux écoliers palestiniens dans leur classe. Cela vient s'ajouter aux meurtres commis contre les étudiants palestiniens dans les écoles dirigées par l'UNRWA. Si le représentant d'Israël a l'intention d'attirer l'attention des délégations loin de la vérité sur les pratiques terroristes de son gouvernement, nous aimerions attirer l'attention sur le fait qu'Israël pratique un terrorisme d'État dans tous les sens du terme. Les forces israéliennes tuent et détruisent les logements sur leurs occupants, en violation de toutes les normes du droit international.

Le représentant d'Israël a également parlé de respect des résolutions internationalement contraignantes. Il est certainement la dernière personne à pouvoir se permettre de parler de ce respect, alors que le Conseil de sécurité a adopté des dizaines de résolutions demandant à Israël de se retirer des territoires arabes et d'œuvrer à une paix globale juste et durable dans la région. Il y a également des

centaines de résolutions de l'Assemblée générale qui demandent un retrait d'Israël de ces territoires.

Le représentant d'Israël a évoqué l'adoption récente par le Conseil d'une résolution sur le Liban, prétendant que la Syrie était présente au Liban comme force d'occupation. Toute la communauté internationale sait que la Syrie est présente au Liban dans le cadre d'un accord bilatéral entre les deux pays pour stabiliser la situation au Liban – situation créée peu ou prou par Israël.

Je ne voudrais pas m'étendre trop longuement sur le sujet, mais je ne veux pas non plus que quiconque soit leurré par ces allégations israéliennes. Le représentant d'Israël essaie de détourner l'attention des pratiques odieuses de son pays dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien occupé.

Notre déclaration de cet après-midi ne découvre que la partie émergée de l'iceberg. Nous en appelons à la communauté internationale et au représentant du Secrétaire général, M. Olara Otunnu, pour qu'ils poursuivent leurs efforts afin de faire la lumière sur ces pratiques israéliennes en attirant l'attention sur la situation des enfants sous occupation israélienne et de forcer Israël à respecter leurs droits, et particulièrement le droit à la vie.

M. Shacham (Israël) (*parle en anglais*) : Je suis au regret de devoir une fois de plus répondre à la déclaration que vient de faire le représentant syrien. Malheureusement, s'il faut parler de la situation des enfants palestiniens, alors je me dois de dire que depuis le commencement de l'Intifada terroriste palestinienne, en septembre 2000, Israël a dû faire face à une situation particulièrement difficile, dans laquelle les organisations terroristes, pour beaucoup agissant sur instruction reçue de quartiers généraux protégés à Damas, se sont servis de plus en plus d'enfants et de mineurs dans leurs actes de violence contre les Israéliens.

Un nombre croissant d'enfants sont directement impliqués dans la mise en œuvre de ces attaques. L'âge moyen des auteurs d'attentats suicide diminue encore. Des enfants palestiniens ont également participé à des incidents violents en servant de boucliers humains à des terroristes placés immédiatement derrière eux.

Force est de demander, lorsque l'un de ces enfants palestiniens se fait malheureusement blesser ou même tuer – Dieu nous en préserve – ce que cet enfant

faisait si près des terroristes. L'utilisation cynique d'enfants comme pions de ce conflit commence au niveau du système éducatif. Les manuels scolaires palestiniens, dont beaucoup ont été publiés récemment par l'Autorité palestinienne elle-même, inculquent ouvertement la haine d'Israël et des Israéliens. Les documents publiés et diffusés dans les médias officiels viennent encore renforcer ces enseignements, et une grande part de cette incitation est destinée aux enfants. Ces programmes ne sont pas seulement produits par l'Autorité palestinienne : récemment, une série de programmes – actuellement à l'affiche, pendant le mois de Ramadan – a été produite par la télévision syrienne.

Ces programmes encouragent les enfants palestiniens à haïr les Israéliens et à prendre part à la violence. Les enfants sont exhortés par les publicités à la télévision à « laisser leurs jouets pour prendre les armes ». Tandis que les programmes éducatifs palestiniens diffusés à la télévision glorifient le martyr dans la lutte contre Israël, la dernière vidéo pour enfants en date, qui a été diffusée au moins 10 fois la semaine dernière à la télévision palestinienne, reprenait en chœur le refrain suivant :

« Tu n'auras pas la vie sauve, toi le sioniste.
Tu es ma cible.
Je tomberai avec joie en martyr.
Les enfants, Dieu est grand. »

Une telle exploitation et une telle manipulation des enfants – qui n'ont, parfois, pas plus de 7 ou 8 ans – constitue une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et des droits fondamentaux des enfants. Ce phénomène devrait être une grande source de préoccupation pour la communauté internationale.

M. Atieh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je regrette de devoir prendre la parole une fois de plus, mais j'ai deux observations à faire.

Premièrement, le représentant d'Israël a fait allusion à la présence de quartiers généraux palestiniens à Damas. Les Palestiniens présents en Syrie sont des réfugiés expulsés par Israël de leur patrie par la force, et qui ont trouvé refuge dans les États voisins. La Syrie et d'autres États arabes les ont reçus et leur ont fourni les moyens de subvenir à leurs besoins. Ils ne font que des activités d'information et ne sont engagés dans absolument aucune autre activité. Le représentant d'Israël essaie une fois de plus de faire croire ces allégations à la communauté internationale.

Deuxièmement, concernant l'éducation, le programme scolaire syrien appelle à la tolérance et à la coexistence entre les peuples et les religions et n'incite en aucune façon à cette violence. C'est Israël qui incite à cette violence par ses propres pratiques de violence et les meurtres qu'il commet. Ces allégations israéliennes ne tromperont personne.

Vu l'heure tardive, je ne prolongerai pas davantage cette intervention.

Programme de travail

Le Président : Avant de lever la séance, je voudrais porter à l'attention des membres une question concernant le point 15 b) de l'ordre du jour ayant trait à l'élection de membres du Conseil économique et social, qui aura lieu demain, jeudi 28 octobre 2004, à 15 heures.

S'agissant de ce point subsidiaire de l'ordre du jour, je voudrais appeler l'attention des membres sur une lettre datée du 25 août 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Grèce, qui a été publiée sous la cote A/59/358. Dans cette lettre, le Représentant permanent de la Grèce annonce que la Grèce renonce à son siège au Conseil économique et social en faveur de l'Espagne pour l'année 2005. En conséquence, l'Assemblée générale devra procéder à une élection partielle pour pourvoir à ce siège devenu vacant, conformément à l'article 140 du Règlement intérieur.

À cet égard, j'informe les membres que demain, jeudi 28 octobre 2004, dans l'après-midi, l'Assemblée générale procédera d'abord à une élection partielle pour pourvoir au siège devenu ainsi vacant avant de passer à l'élection des 18 membres du Conseil économique et social.

La séance est levée à 18 h 10.